

Département de HAUTE-CORSE
Commune de LUCCIANA



LIVRE I

**PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**



TABLE DES 2018 MATIERES

| | | |
|----|--|----|
| 1) | Présentation du PCS..... | 3 |
| 2) | Mise à jour du PCS..... | 4 |
| 3) | Sigles et abréviations..... | 6 |
| 4) | Textes de références..... | 7 |
| 5) | Présentation de la commune..... | 9 |
| 6) | Les risques majeurs sur la commune..... | 12 |
| - | Inondations..... | 19 |
| - | Submersion marine..... | 29 |
| - | Feux de forêt..... | 34 |
| - | Neige/verglas..... | 44 |
| - | Tempête | 47 |
| - | Canicule | 49 |
| - | Industriel | 52 |
| - | Transports | 65 |
| - | Transports de matières dangereuses | 67 |
| - | Transports de matières dangereuses par canalisation..... | 72 |
| - | Pollution maritime | |
| - | Rupture de barrage | 82 |
| - | Risque sanitaire | 85 |
| - | Atteinte au réseau d'eau potable | 88 |
| - | Risque sismique | 90 |
| - | Risque amiante | 93 |
| - | Mouvement de terrain | 94 |

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil à disposition de la Mairie visant à organiser et coordonner les moyens communaux, publics ou privés dans le cadre d'un évènement dangereux.

Il vise essentiellement à mettre en place un système d'alerte efficace avant l'évènement, à assurer une sécurisation des personnes et des biens pendant l'évènement et à accompagner un retour à la normal après.

Le PCS se base sur les prescriptions formulées dans les PPR et en aucun cas il vient à s'y substituer.

Le PCS organise la réponse communale en matière de sauvegarde, la réponse en matière de secours relève de la compétence des services d'incendie et de secours placés sous l'autorité opérationnelle du préfet.

Sigles et abréviations

| | |
|----------------|---|
| BLEVE | Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion |
| CBM | Classique Bouée d'Amarrage |
| COD | Centre Opérationnel Départemental |
| CODIS | Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours |
| COZ | Centre Opérationnel Zonal |
| CORG | Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie |
| COS | Commandant des Opérations de Secours |
| CRS | Compagnie Républicaine de Sécurité |
| CSP | Centre de Secours Principal |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DMD | Délégation Militaire Départementale |
| DPLC | Dépôt Pétrolier de la Corse |
| DDRM | Dossier Départemental sur les Risques Majeurs |
| DDSP | Direction Départementale de la Sécurité Publique |
| Dpt | Département |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DOS | Directeur des Opérations de Secours |
| DSI | Directeur des Secours Incendie |
| DSM | Directeur des Secours Médicaux |
| DT ARS | Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé |
| FDC | Fédération Départementale des Chasseurs |
| Gend | Gendarmerie |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| Min Int | Ministère de l'Intérieur |
| ONCFS | Office National de la Chasse et de la Faune |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| POI | Plan d'organisation interne |
| POS | Plan d'Occupation des Sols |
| PPI | Plan Particulier d'Intervention |
| PPRI | Plan de Prévention du Risque Inondation |
| PPRIF | Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts |
| PPRN | Plan de Prévention des Risques Naturels |
| PPRT | Plan de Prévention des Risques Technologiques |
| ORSEC | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile |
| SDIS | Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| SRPJ | Service Régional de Police Judiciaire |
| TMD | Transport de Matières Dangereuses |
| UVCE | Explosion de gaz en milieu ouvert |

Textes de référence en matière de PCS

Le PCS a été instauré par **la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13)**.

Il a été codifié dans le **Code de Sécurité Intérieure par ordonnance 2012-351 du 12 Mars 2012 en son article L731-3**.

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS en son article 8, précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI.

L'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Par ailleurs, les communes non soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent, en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Arrêté municipal approuvant le PCS

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Lucciana

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lucciana du 26 juin 2018 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, feu de forêt, industriel, pollution maritime,*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

ARRÊTE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de LUCCIANA annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du (date).

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.
- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement.
- Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse.
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Monsieur le chef du Centre de Secours de Lucciana
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Lucciana

Fait à LUCCIANA, le

Le Maire,

José GALLETTI

PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE

Présentation de la commune de Lucciana

Partie intégrante du territoire du grand Bastia, la commune de Lucciana est traversée par la T205 qui relie Bastia à Ajaccio. Cette importante voie de liaison marque la limite entre le piémont à l'ouest et la plaine à l'Est. La commune marque aussi, au niveau du secteur de Casamozza, le départ de la Territorial 10 vers Bonifacio. Le village de Lucciana est situé à environ 250m d'altitude, sur un interfluve, mais en position cachée depuis les principaux points de perception de la plaine.

Limité au Sud par le Golo, le territoire communal assure la transition entre les communes du pourtour de l'étang de Biguglia avec son cordon lagunaire et la plaine orientale stricto sensu.

Comme la plupart des communes de la côte Est de la Corse, le territoire de Lucciana se développe en une bande allongée entre la mer et une zone montagneuse. Il se décompose en cinq unités géographiques majeures :

- À l'Ouest : le massif montagneux ;
- Sur le côté Ouest de la T205, un coteau sur une profondeur d'environ 500m ;
- Au centre, la plaine d'alluvions anciennes, délimitée à l'Est par l'emprise aéroportuaire ;
- À l'Est, la plaine d'alluvions récentes ;
- En bord de mer, la frange littorale, essentiellement sablonneuse et délimitée par le canal de colmatage du Golo.



Cartographie de la commune de Lucciana

Région : CORSE

Département : 2B Haute-Corse

Arrondissement : Bastia

Canton : Lucciana

Code postal : 20290

Code INSEE : 2B148

Population : 5 098 hab.

Superficie : 2 930 hectares

Altitude minimale : 0 mètre

Altitude maximale : 687 mètres

PLU : OUI

PPRI : OUI

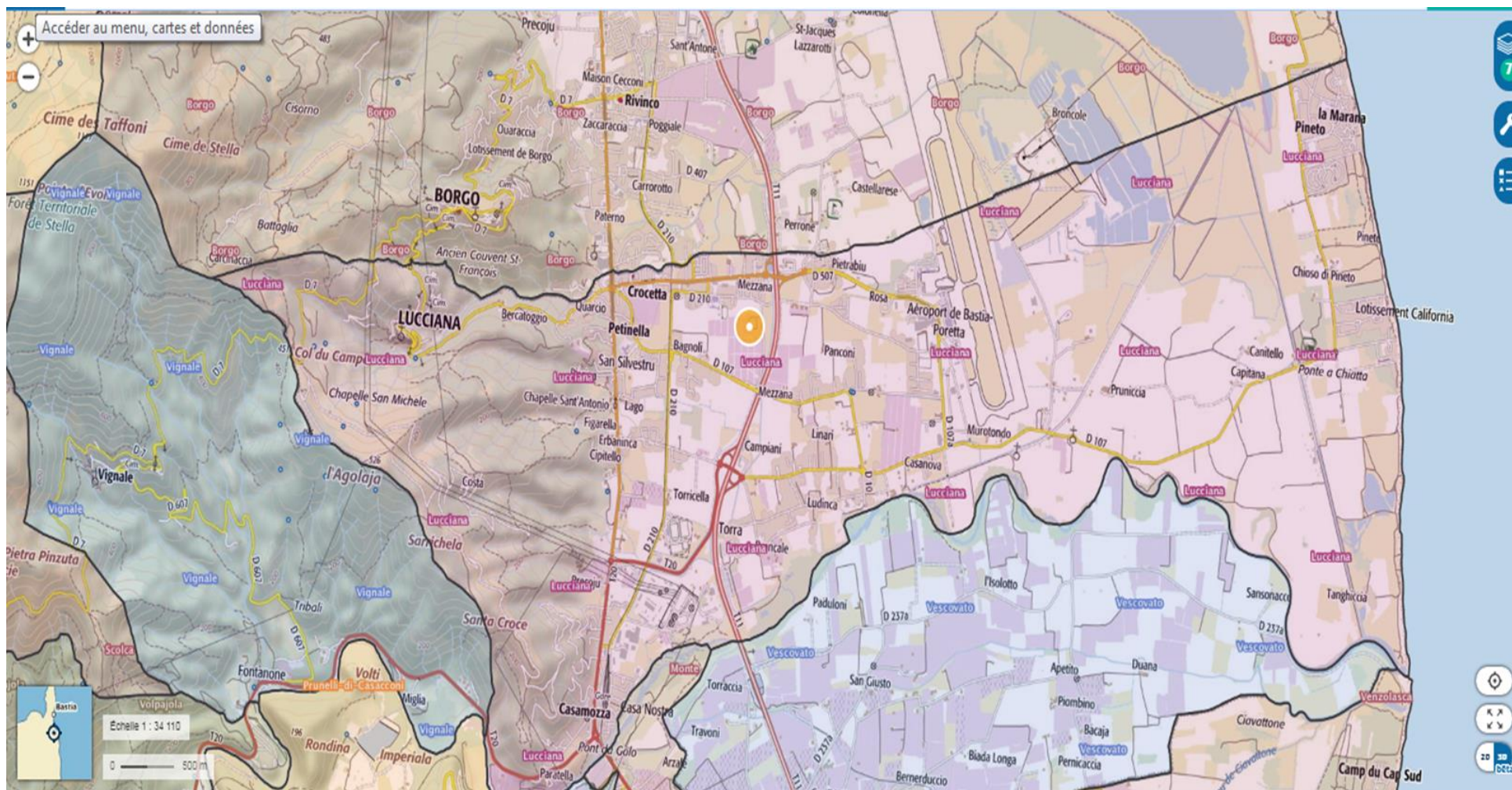
PPRIF : OUI

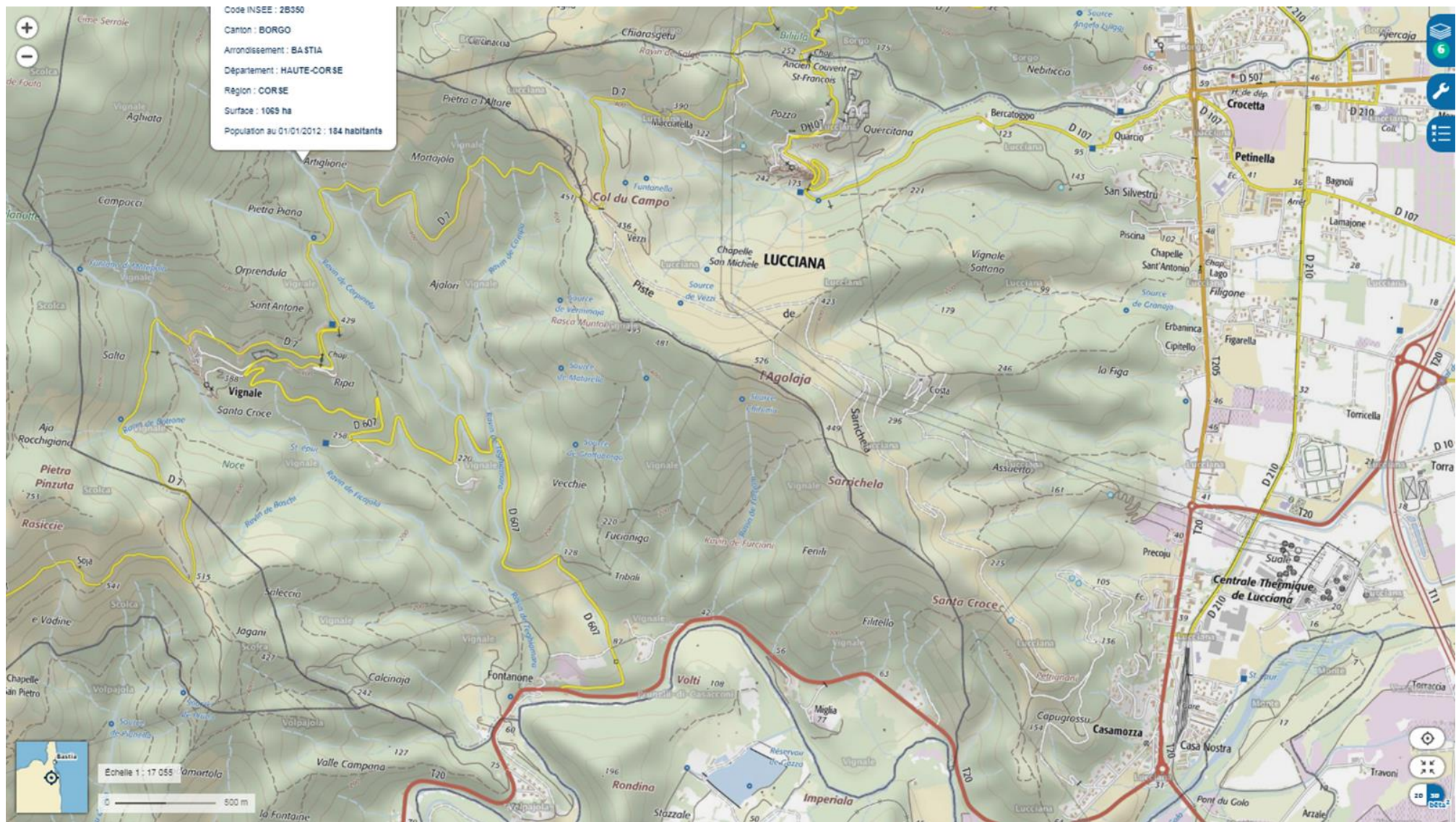
PPRT : OUI

DDRM : OUI

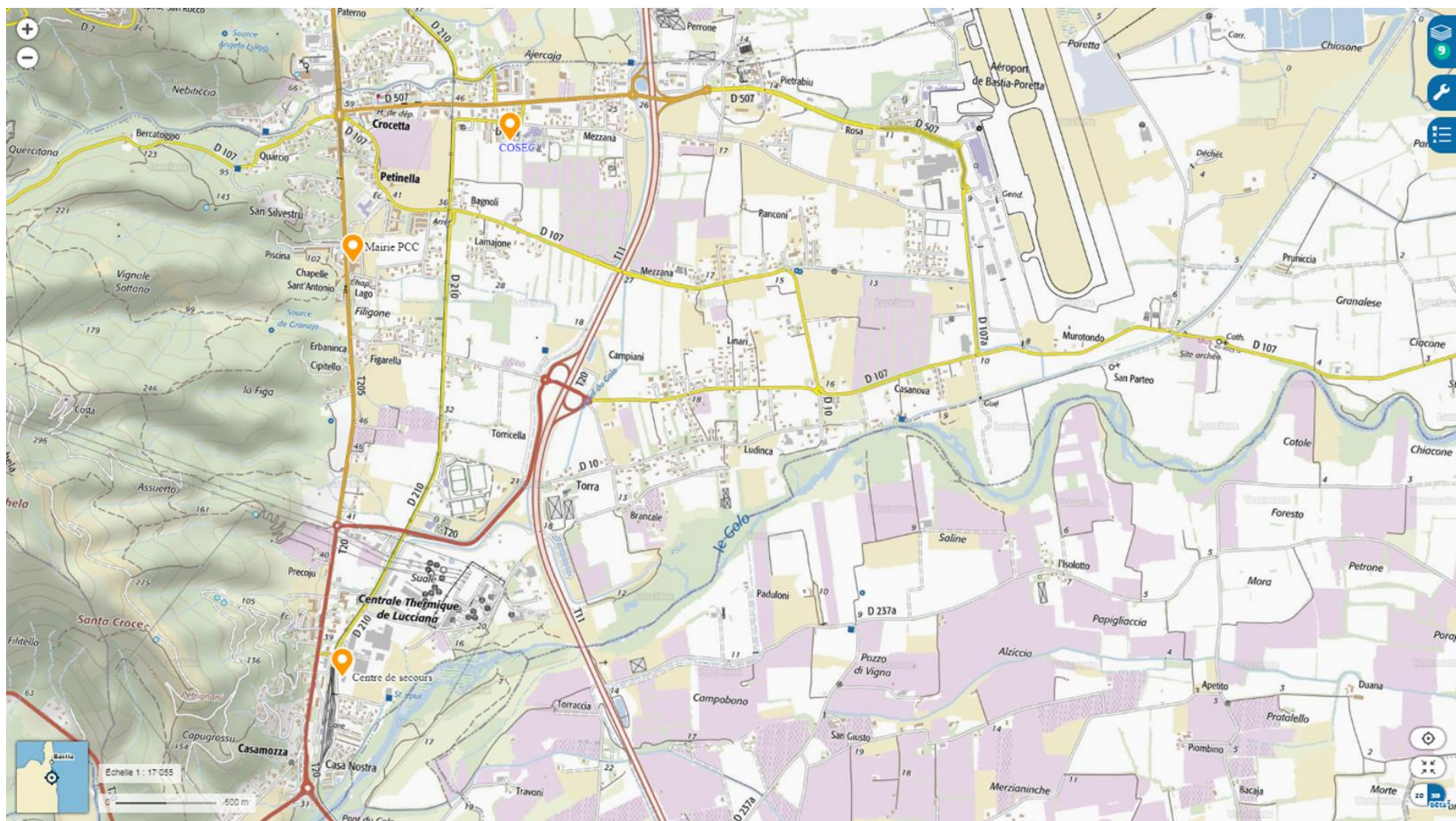
Tél. mairie : 04.95.30.14.30

Lucciana vue d'ensemble

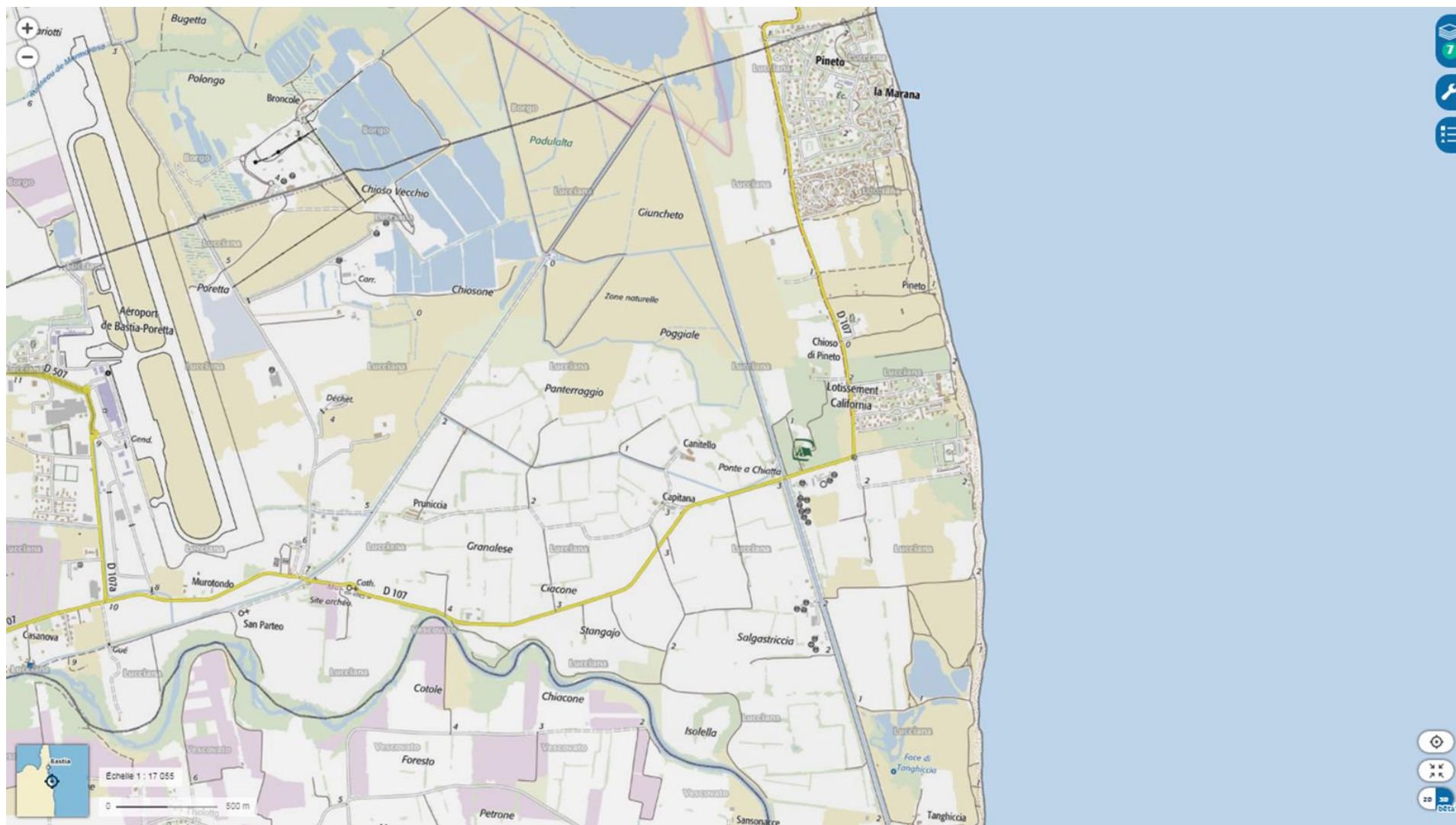




Lucciana limite ouest « coté montagne »



Lucciana plaine



Lucciana partie est « côté mer »

PARTIE II : LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE



RISQUE MAJEUR

Le risque majeur à Lucciana

La mise en place d'une organisation appropriée permettant de faire face à la survenue d'une crise, requiert le recensement des risques présents sur la commune. Le risque se caractérise par la combinaison d'un aléa et d'un enjeu.

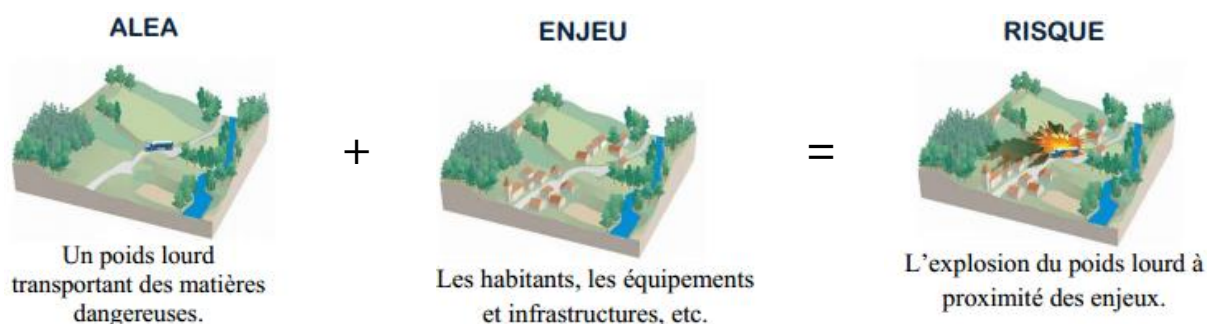
L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité donnée. L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par un phénomène d'origine naturelle ou anthropique.

Le risque est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnant des dégâts importants. Le risque majeur se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible probabilité de survenance d'accident.

L'enjeu qui représente l'ensemble des personnes ou des biens ayant une valeur monétaire ou non monétaire pouvant être affectés par l'aléa.

Un risque majeur se caractérise par une probabilité de survenance qui est généralement faible et par une gravité estimée généralement très importante.

Exemple :



La commune de Lucciana dénombre 17 risques à l'heure actuelle, ayant une probabilité d'occurrence et des conséquences différentes, selon chacun d'eux. La présence d'enjeux, qu'ils soient humains, économiques ou environnementaux sur le territoire communal nécessite la prise en compte de l'ensemble de ces risques. Selon la nature du risque, la commune peut être partiellement ou intégralement affectée. Ainsi, l'ensemble des risques touchant la commune est

classée selon 3 types de risque :

| Risques naturels | Risques technologiques | Risques sanitaires |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Submersion marine - Feux de forêt - Neige/Verglas - Tempête - Canicule - Mouvement de terrain - | <ul style="list-style-type: none"> - Industriel - Lié aux transports - TMD - Pollution maritime - Rupture de barrage - Rupture canalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Sanitaire - Atteinte aux réseaux d'eau potable |

Tableau 1 : « Risques présents sur la commune de Lucciana »

Seuils d'alerte

La commune de Lucciana dispose d'un abonnement météo France, c'est-à-dire que certains élus (Cf. liste) reçoivent un sms lors de chaque vigilance ou épisode météorologique important.

Niveau jaune : La prudence est de mise. Evitez toute activité sensible au risque météorologique.

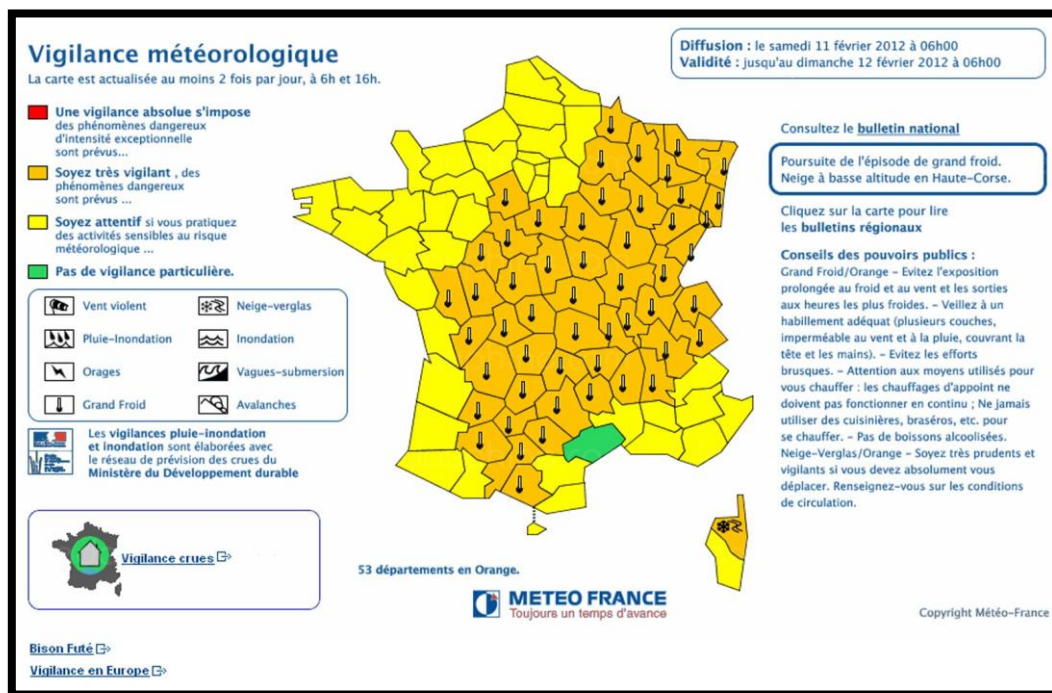
Niveau Orange : Route difficile. Préparez votre déplacement, vos itinéraires et prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. Renseignez-vous auprès du PC Neige 04.95.46.17.12.

Niveau rouge : Route impraticable. Évitez les déplacements sauf nécessaire en prévenant vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée. Renseignez-vous auprès du PC neige 04.95.46.17.12.

Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo-France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est élaborée **2 fois par jour** par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. De plus, elle peut être actualisée à tout moment en fonction de l'intensité des phénomènes prévus.

Exemple de Carte météo France :



Liste des personnes alertées par météo France :

| Nom, Prénom | Fonction | Téléphone | Mail |
|-------------------|-------------------------|-----------|------|
| Joseph Galletti | Maire | | |
| | DGS | * | |
| David Esposito | RT | | |
| Vincent Bruschini | 1 ^{er} Adjoint | | * |

Tableau 1 : « Listing Alerte Météo France »



RISQUE INONDATION

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Lucciana dispose d'un PPRI approuvé le 16/09/2004

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, des sols qui ne sont pas submergés en temps normal. L'inondation peut être due à une augmentation du débit d'eau qui se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau. Elle peut également être liée à une augmentation du niveau des nappes phréatiques se traduisant par une inondation des sous-sols, d'une rupture de canalisation d'eau. Un orage très violent avec de fortes pluies peut aussi provoquer une inondation.

Le risque sur la commune

La commune de Lucciana a fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le PPRI dénombre les cours d'eau :

- Fleuve du Golo, marque la limite avec la commune de Vescovato
- Cours d'eau semi-permanents situé dans les talwegs et de la Mormorana

Le risque inondation frappe principalement :

- La zone d'alluvions récente située entre l'aéroport et le littoral

- Le secteur du hameau de Brancale en rive gauche de Golo

Enjeux sur la commune

Les enjeux sont d'ordre humain et économique, car de nombreuses parties habitées sont menacées et qui plus est des structures de type SEVESO ou accueillant du public. L'enjeu peut aussi être de nature liée au patrimoine.

- Enjeux patrimoines : Présence du site Mariana et de la Canonica en zone aléa très fort

| Zone | Lieu | Aléa |
|------------------|------------------------|-----------|
| Littorale | Camping A Sperenza | Très fort |
| Littorale | DPLC | Très fort |
| Littorale | URG Butagaz | Très fort |
| Plaine | Centrale EDF | Fort |
| Secteur Brancale | Partie basse du hameau | Très fort |
| Cordon littorale | Camping Corsica Mare | Modéré |
| Cordon littorale | Lotissement la Marana | Modéré |
| Cordon littorale | Secteur Pineto | Modéré |
| Cordon littorale | Lotissement California | Modéré |

Tableau 3 : « Zone d'aléa inondation sur la commune de Lucciana »

Les autres zones d'inondation sont :

- **La zone 1AUB – Lieu-dit Lago** : Aléa modérés dans les fonds de vallons
- **La zone économique de Casamozza** : Aléa modéré
- **Le site d'extension de la carrière** : Aléas modéré à fort

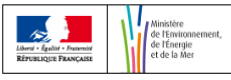
La totalité des zones d'aléas sont consultables sur le PPRI

- Enjeux environnementaux : Hameau de Brancale (Présence de la ripisylve du Golo), Extension de la carrière (Site jouxte des Espèces Boisées Classée, du site de l'étang de Biguglia et des zones humides qui lui sont associés).

Seuils d'alerte

Une balise Vigicrues est installée au pont de Barchetta (Volpajola) qui permet de faire une mesure du Golo en temps réel.

Un site du réseau developpement-durable.gouv.fr




VIGICRUES

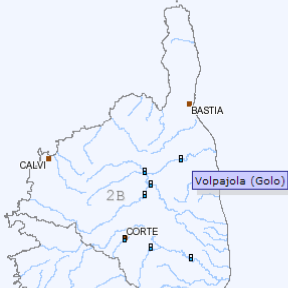
Information nationale | Informations locales

Accueil > Informations locales > Cellule de Veille Hydrologique : Corse

Actualisation le jeudi 29 septembre 2016 à 15h54
Prochaine carte publiée au plus tard le vendredi 30 septembre 2016 à 10h00


Pour plus d'information(s) consulter :
[le site du service d'accueil](#)

Toutes les heures mentionnées sont des heures légales.
Cliquez sur un site de la carte, pour afficher les niveaux des cours d'eau (symbole .



← → ↻ www.vigicrues.gouv.fr/niveau3.php?CdEntVigiCru=200&CdStationHydro=Y721

Un site du réseau developpement-durable.gouv.fr



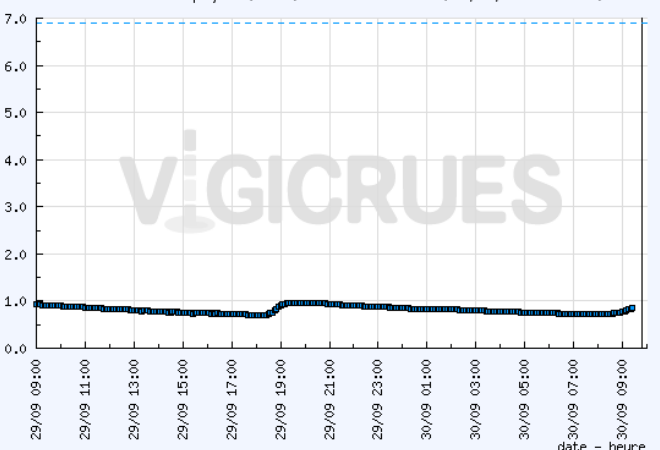
VIGICR

Information nationale | Informations locales

Accueil > Informations locales > Corse > Données temps réel : Volpajola

Graphique | Tableau | Infos station

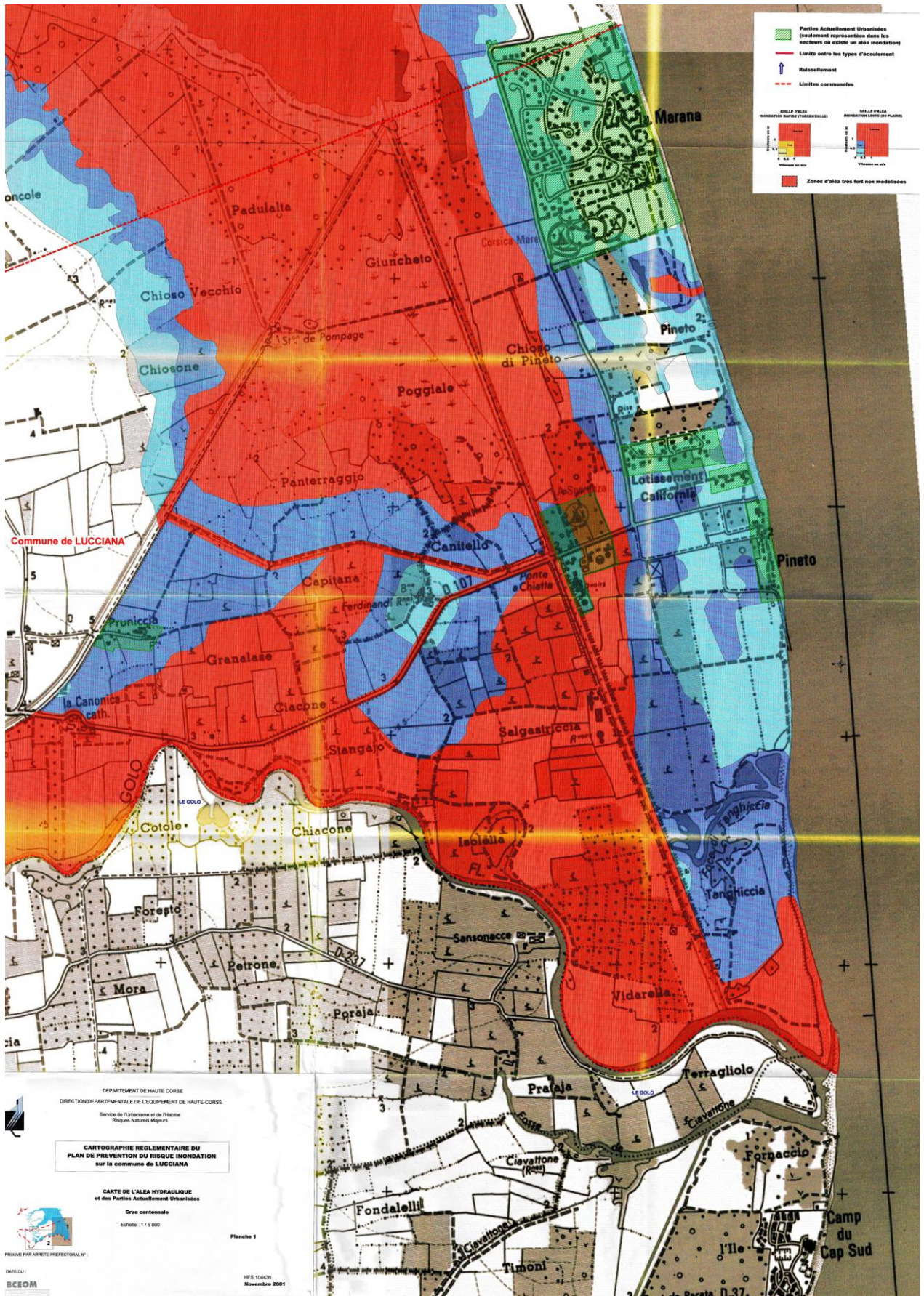
Volpajola (Golo) - Hauteurs en m (30/09/2016 09:48)







Crues marquantes - Station Volpajola
- - - - - Crue du 28/11/2008 - 6.9 m

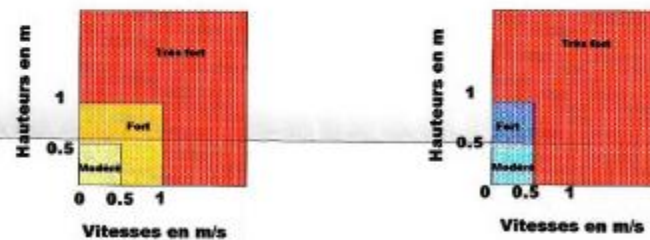
Le déclenchement du PCS reste à l'appréciation du maire.





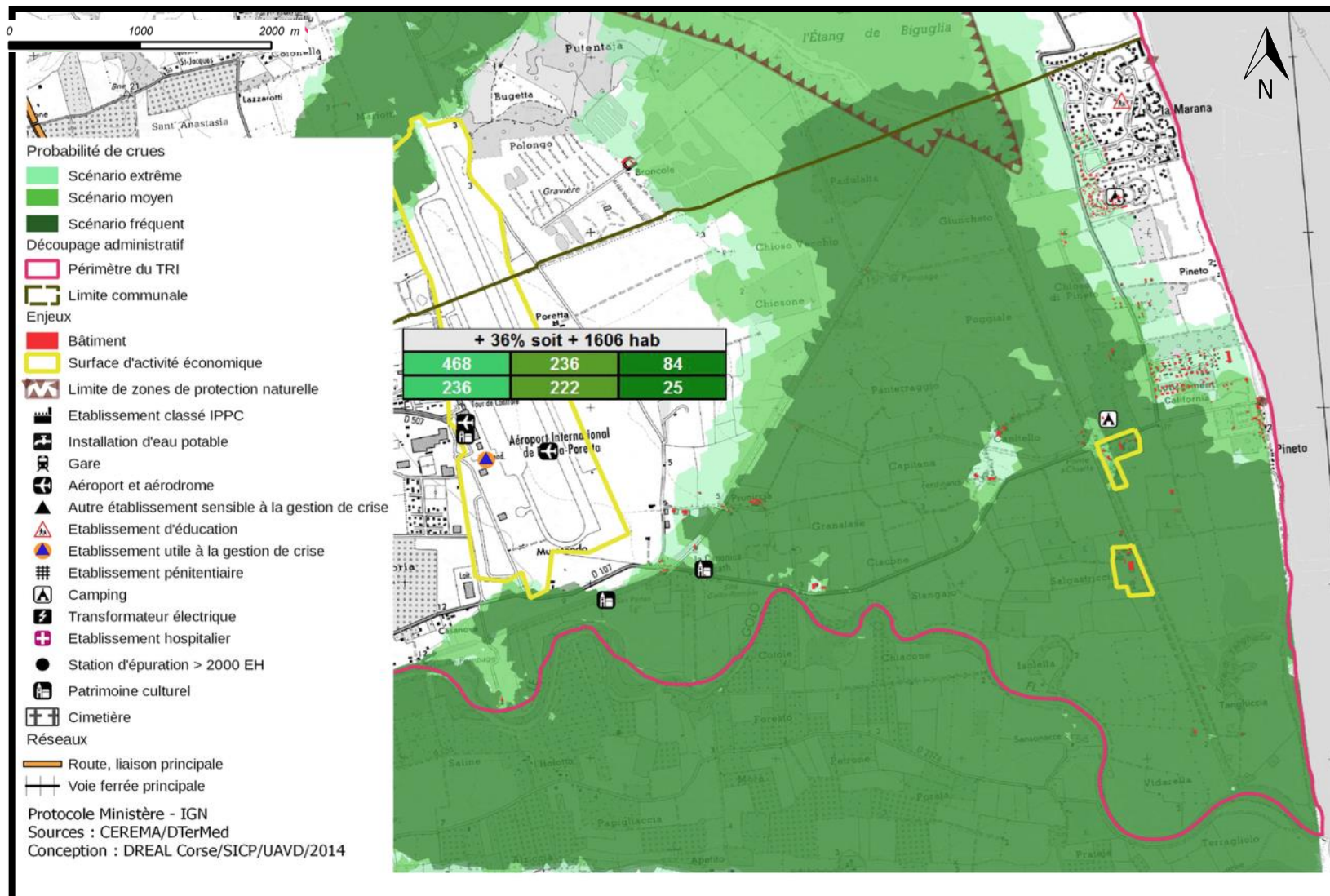
-  **Parties Actuellement Urbanisées
(seulement représentées dans les secteurs où existe un aléa inondation)**
-  **Limite entre les types d'écoulement**
-  **Ruissellement**
-  **Limites communales**

GRILLE D'ALEA INONDATION RAPIDE (TORRENTIELLE) **GRILLE D'ALEA INONDATION LENTE (DE PLAINE)**

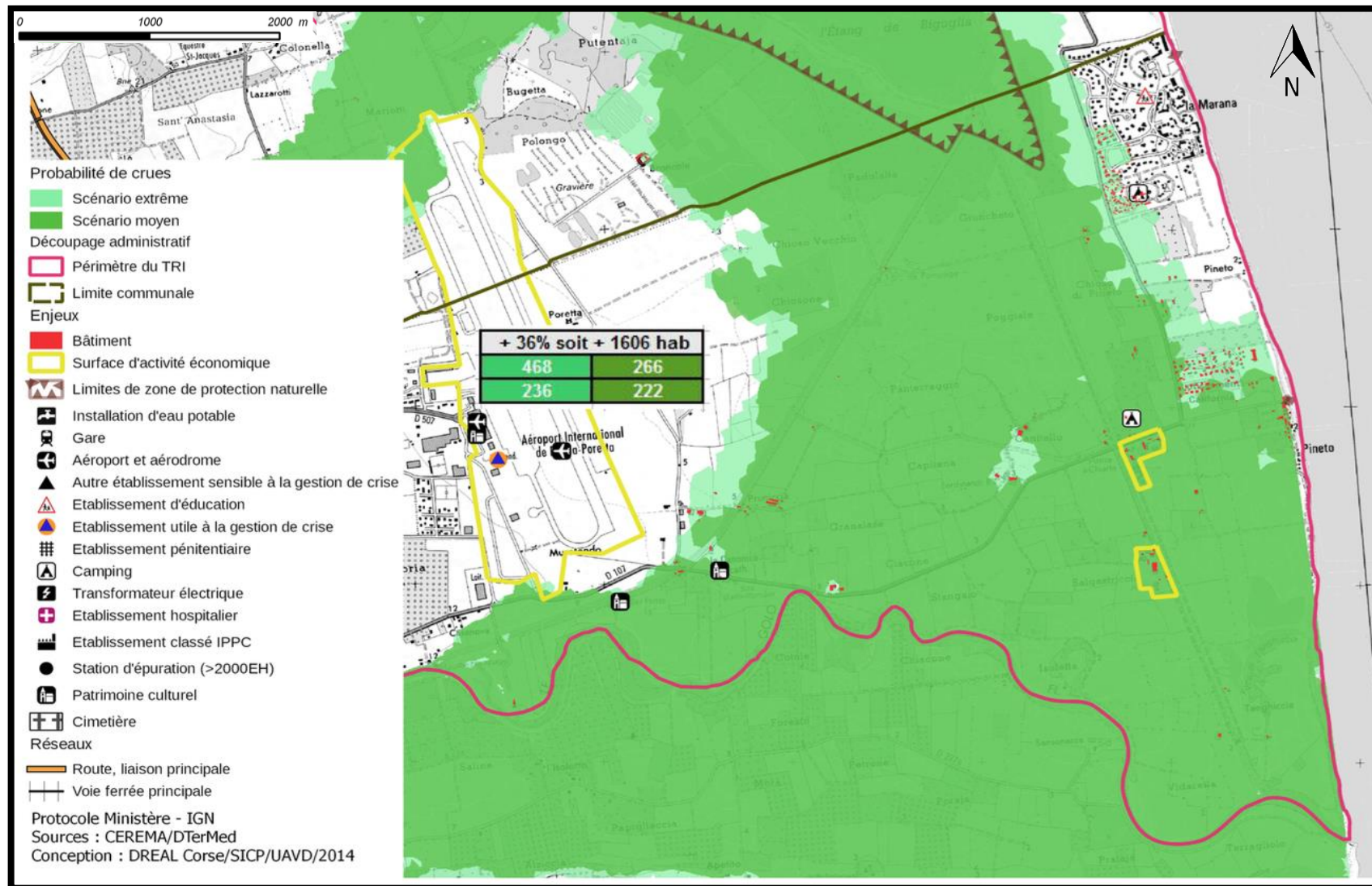


 **Zones d'aléa très fort non modélisées**

« Aléa du risque inondation »



« Carte de débordement des cours d'eau et enjeux »



« Carte de ruissellement des cours d'eau et enjeux »

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Informez-vous des risques et des consignes de sauvegarde (consultation des zones inondables, cartes du PPRI). Renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapets anti- retour, systèmes électriques protégés, etc.).

Dès que vous savez qu’une inondation va se produire :

- Remontez dans les étages les objets auxquels vous tenez, les documents ou papiers importants ;
- Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d’huile, produits chimiques, etc.) ;
- Faire une réserve d’eau potable et de produits alimentaires
- Obturez les entrées possibles d’eau (portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables ;
- Couper l’électricité.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- S’informer de la montée des eaux par radio (101.7) ou auprès de la mairie et sur les réseaux sociaux officiels (ville-lucciana.fr, Facebook ville de Lucciana, twitter pref2b, sdis2b)
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N’entreprendre une évacuation que si vous en recevez l’ordre ou si vous êtes forcés par la crue
- **Ne pas s’engager sur une route inondée, la plupart des victimes d’inondations le sont dans leur véhicule**
- Ne pas aller chercher les enfants à l’école, les enseignants s’occupent d’eaux

Après – je fais le point

- Assurer vous que le courant est coupé
- Aérer vos locaux

- Contacter votre assurance
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Se rapprocher de la Mairie en ce qui concerne les dossiers de catastrophe naturelle



RISQUE SUBMERSION MARINE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone littorale par la mer dans des conditions météorologiques défavorables. La submersion peut avoir lieu soit par débordement, lorsque le niveau marin est supérieur au terrain naturel ou au-delà de la crête des ouvrages, soit par franchissement de paquets de mer, et/ou par rupture du système de protection, lorsque les terrains à l'arrière sont sous le niveau marin.

Le risque sur la commune

La commune de Lucciana située en bord de mer est susceptible d'être touché par le risque submersion, de plus un grand nombre d'habitations sont situées le long du littoral, mais la topographie maritime régulière et sans reliefs avec une faible pente et un coefficient de marée en Méditerranée très faible, et le fait que Lucciana se situe en assez loin de l'étang de Biguglia minimise de manière significative le risque de submersion marine

Enjeux sur la commune

➤ Les enjeux humains :

Les risques induits par ces tempêtes sont principalement les personnes blessées, emportées, isolées.

➤ Les enjeux économiques :

Ces phénomènes engendrent également des destructions, détériorations et dommages aux biens mobiliers et immobiliers, aux ouvrages (routes et rues ...), paralysie des services publics

(et notamment des services de secours). Par sa violence, la houle peut provoquer des dégâts aux bâtiments les plus proches du front de mer.

➤ Les enjeux environnementaux :

L'endommagement, voire la destruction de la flore et de la faune, pollutions diverses peuvent être consécutifs aux ruissellements urbains.

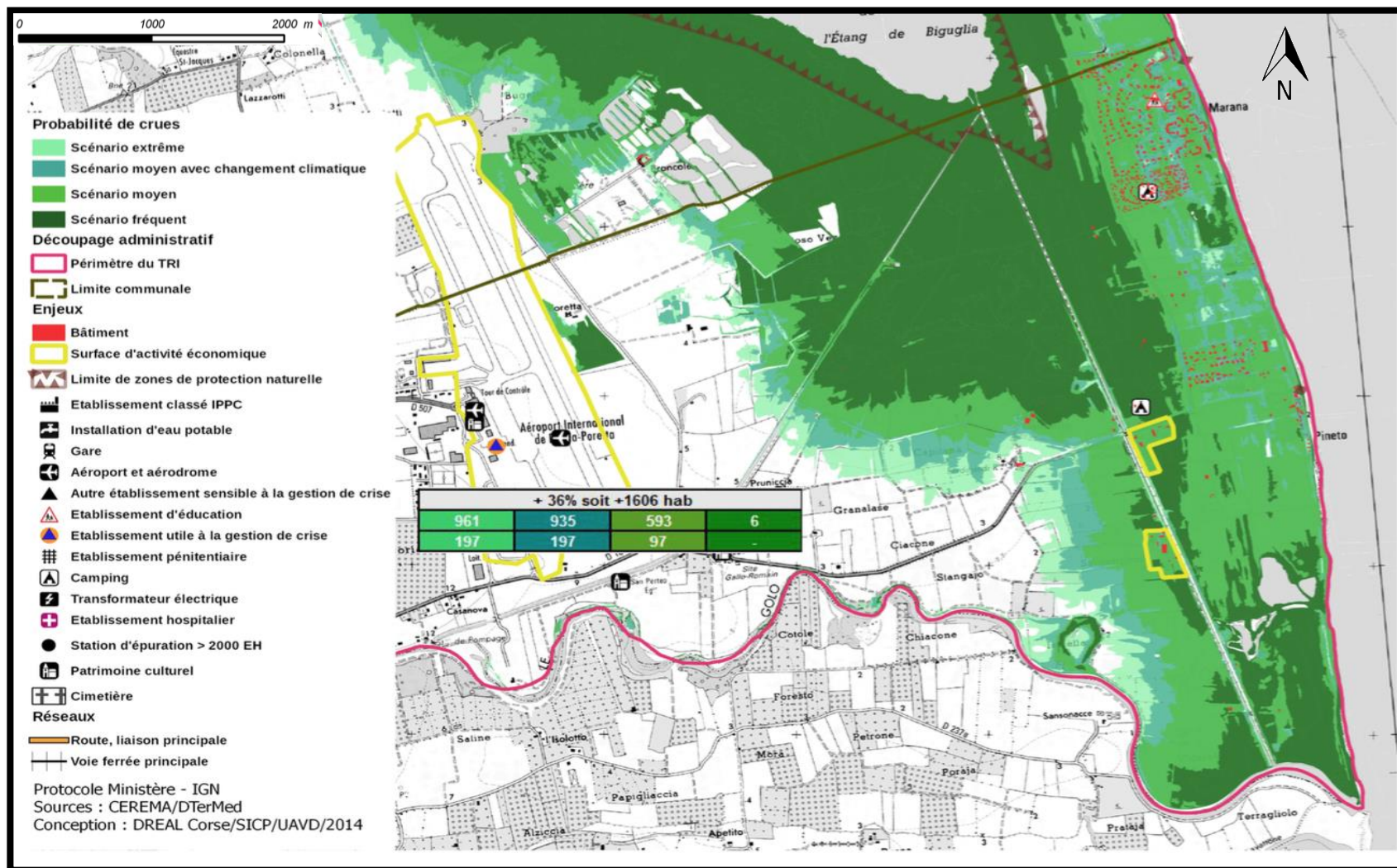


Figure 4 : « Carte de submersion marine et enjeux »

Mesure de prévention

Les mesures de prévention consistent à répertorier les points à surveiller et les établissements sensibles.

Etablissements sensibles au risque

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| ✓ Lotissement California | ✓ U Pinu |
| ✓ Camping L'Esperanza | ✓ Lotissement Maraninca |
| ✓ Mariana plage | ✓ Paillotte California |
| ✓ Hôtel de la Lagune | ✓ DPLC |
| ✓ Hôtel le Lido | ✓ Butagaz |
| ✓ Briqueterie | ✓ Aéroport |
| ✓ Musée de Mariana | ✓ BETAG |

Les points à surveiller :

- Les secteurs de faible altitude (Lucciana plage)
- Le réseau pluvial
- Les badauds qui se promènent le long de la plage (qui peuvent se mettre danger)
- Les véliplanchistes en mer. Il est important d'informer la population sur l'interdiction de baignade et le danger de la situation.
- Le niveau d'avancée de la mer sur les plages
- Le niveau de l'étang
- L'ensemble des routes de la plage
- L'ensemble du secteur de la plage
- L'ensemble des établissements économique (DLPC...)

Seuils d'alerte

- Tenir informée la population (appel, sur place, sirène).
- Rappel des consignes de sécurité

- Suivre Météo France.

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

- Se renseigner des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'eau les produits dangereux ou polluants
- Regagner les zones de replis et de regroupement sécurisés dans les plus brefs délais (sur ordre des autorités)

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- S'informer de la montée des eaux
- Restez chez vous dans la mesure du possible (évités les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école)
- Ecouter la radio pour connaître les consignes,
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes de secours
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture

En cas d'extrême urgence :

- Monter dans les étages : radio à piles, eau potable, produits alimentaires et couvertures
- Obstruer les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements, ...

Après – je fais le point

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des service

- sanitaires



RISQUE FEUX DE FORET

FICHE EVENEMENT

Lucciana dispose d'un PPRif approuvé le 18/06/2013

Description du risque

C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, landes, maquis ou garrigues. Le risque de feu est davantage lié à l'état de peuplement de la forêt, qu'à l'essence forestière.

La commune de Lucciana présente un risque de feux important.

Le village est situé à l'intérieur de la zone à risque la plus élevée.

La zone située le long du piemont est aussi exposée, mais à moindre mesure du fait de la proximité avec la voie public et la présence du centre de secours de Lucciana à Casamozza .

En plaine l'alternance de zones urbaines et de zones agricoles (certes , de végétation moins dense que la partie montagne et plus accessible) confirme la présence du risque incendie sur toute la commune.

Facteurs aggravants du risque / Recommandations

Les principaux facteurs de risques sont les actes volontaires, la fréquentation touristique, les impacts de foudre et le pastoralisme.

Recommandations :

- Zones de stationnement afin d'éviter l'encombrement de la route, notamment la route menant au village de Lucciana.
- Un agent véhiculé alertera les usagers (en cas de risque mais aussi peut permettre d'alerter en cas de mauvais stationnement)
- Gestion des flux routiers par la commune

- Coupure de la route du village en cas d'incendie à proximité.

Enjeux sur la commune

On retrouve sur la commune des enjeux humains, économiques et environnementaux.

- **Enjeux humains** : Le village de Lucciana est la principale zone à être touché par ce risque. En effet le village est entouré par la végétation. La seule voie de circulation se trouve être la D107. Cette voie peut être coupée selon où se trouve l'incendie. Il peut donc y avoir un embouteillage sur cette voie et ralentir les moyens de secours.
Le piémont situé en aval de la ZAL et dans une végétation moins dense et plus accessible limite quelque peu l'exposition au risque.
L'accessibilité et la végétation moins dense limite les effets du risque sans pour autant l'exclure sur la plaine de la commune
- **Enjeux économiques** : Situés dans les zones urbaines telle que le village de Lucciana. Les routes principales (D107 et T205, T20), ainsi que les lignes hautes tension représentent des enjeux économiques important.
En plaine se sont surtout les habitations qui sont exposées au risque, les établissements étant plus régulier sur le respect de la réglementation en matière de débroussaillage.
- **Enjeux environnementaux** : Présent sur la zone des hauts de Casamozza puisque le secteur est couronné par un boisement assez remarquable déjà repéré et classé en Espace Boisé Classé au POS.

Autres enjeux environnementaux :

- **Zone du village (accessible par la D107)** : les boisements du piémont sont classés en zone d'aléas modérés (BO). Milieu naturel pas considéré comme remarquable ni un espace à forte valeur agricole.
- **Zone de PEDICORTE, UDB des hauts de San Silvestro et zone NA de la route du village** : secteur classé en zone d'aléa modéré. Maquis à faible intérêt écologique et de faible biodiversité.

Seuils d'alerte

- Alerte Météo France (vent et sécheresse)
- Dispositifs de surveillance FORSAP + SDIS : déclenchement du PCS pour feux à l'appréciation du Maire selon leur importance.

Points de rassemblement

COSEC de Lucciana

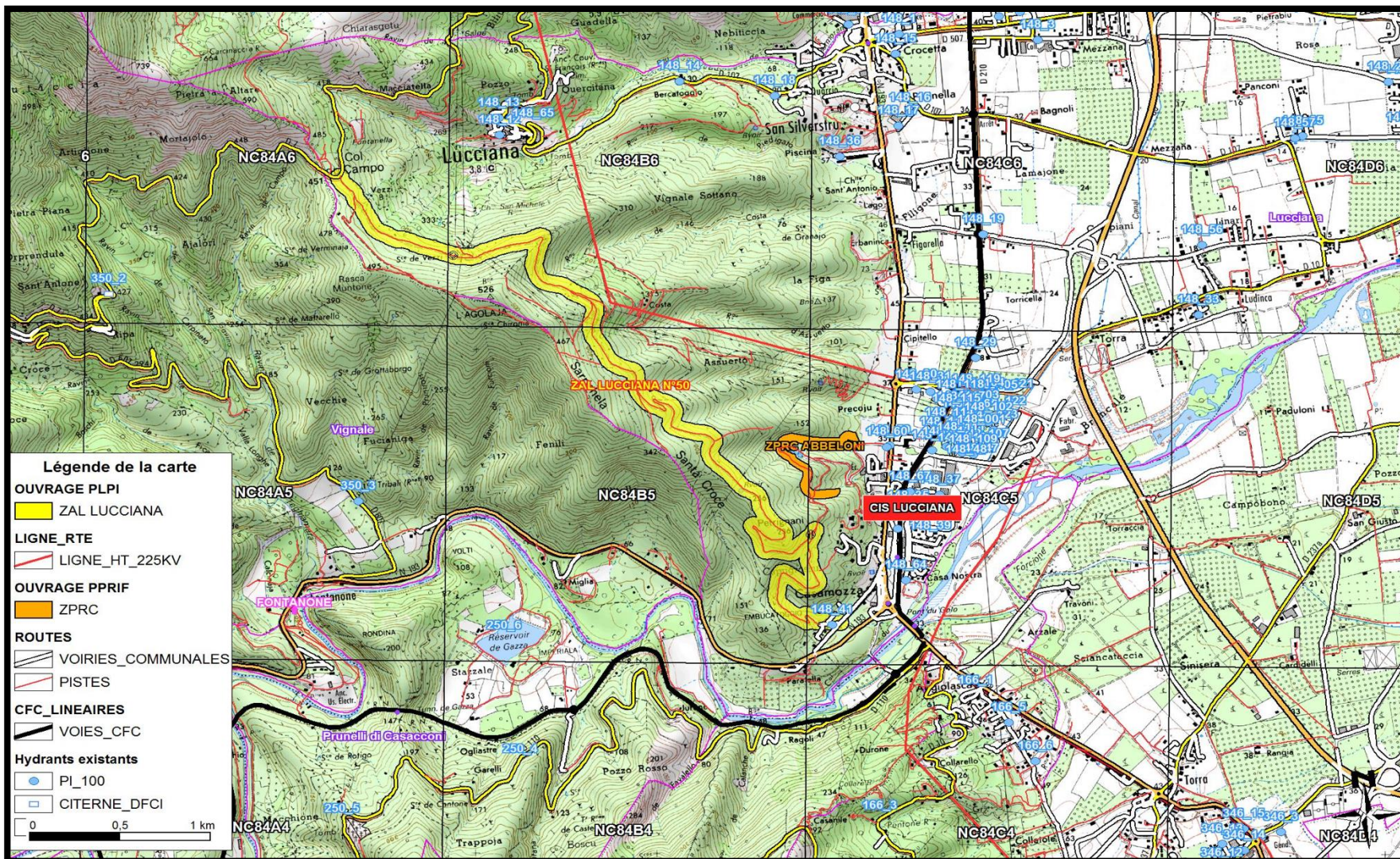


Figure 5 : « Carte du risque Feu de Forêt sur la commune de Lucciana »

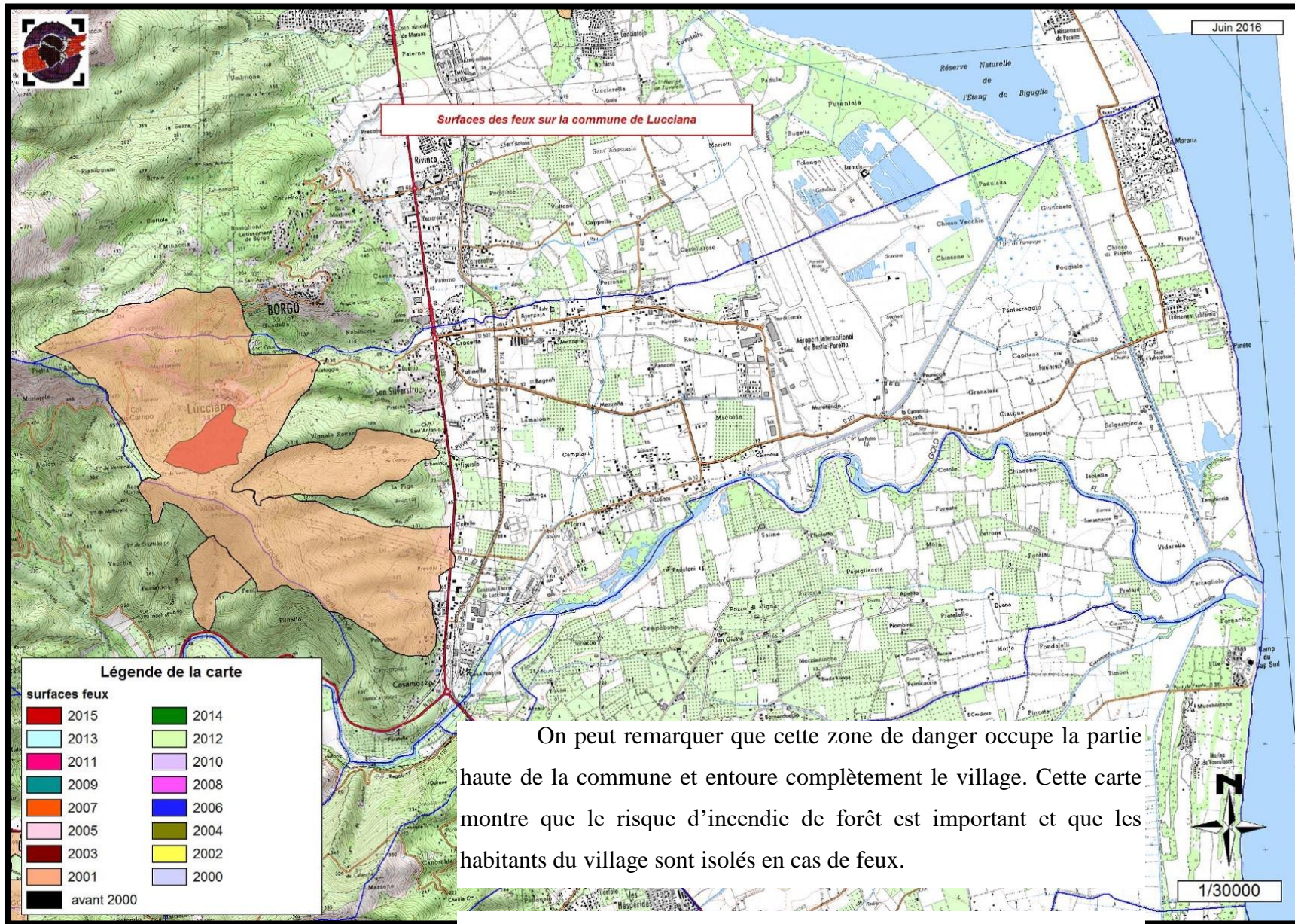
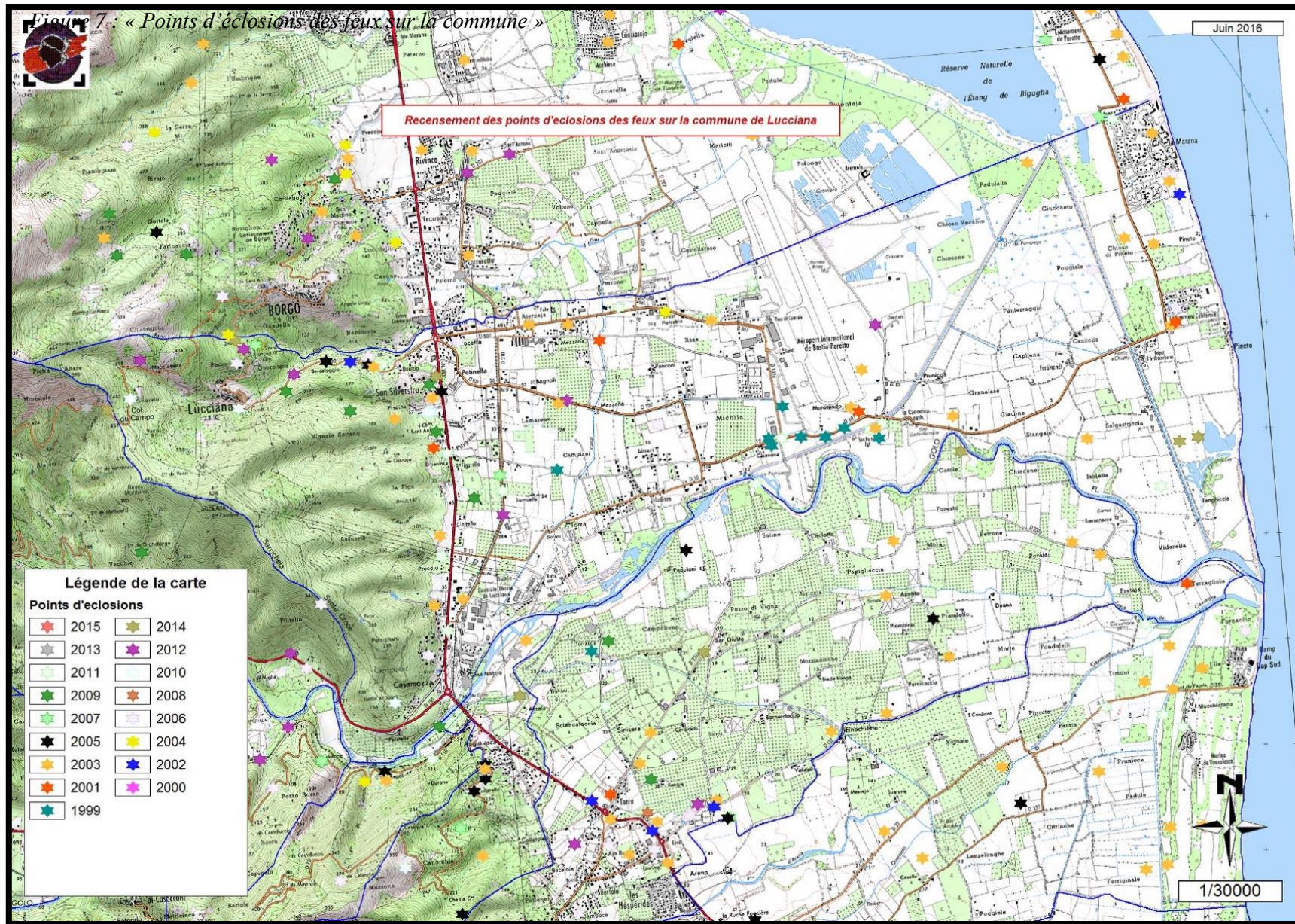
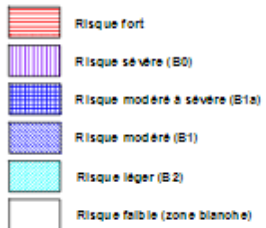


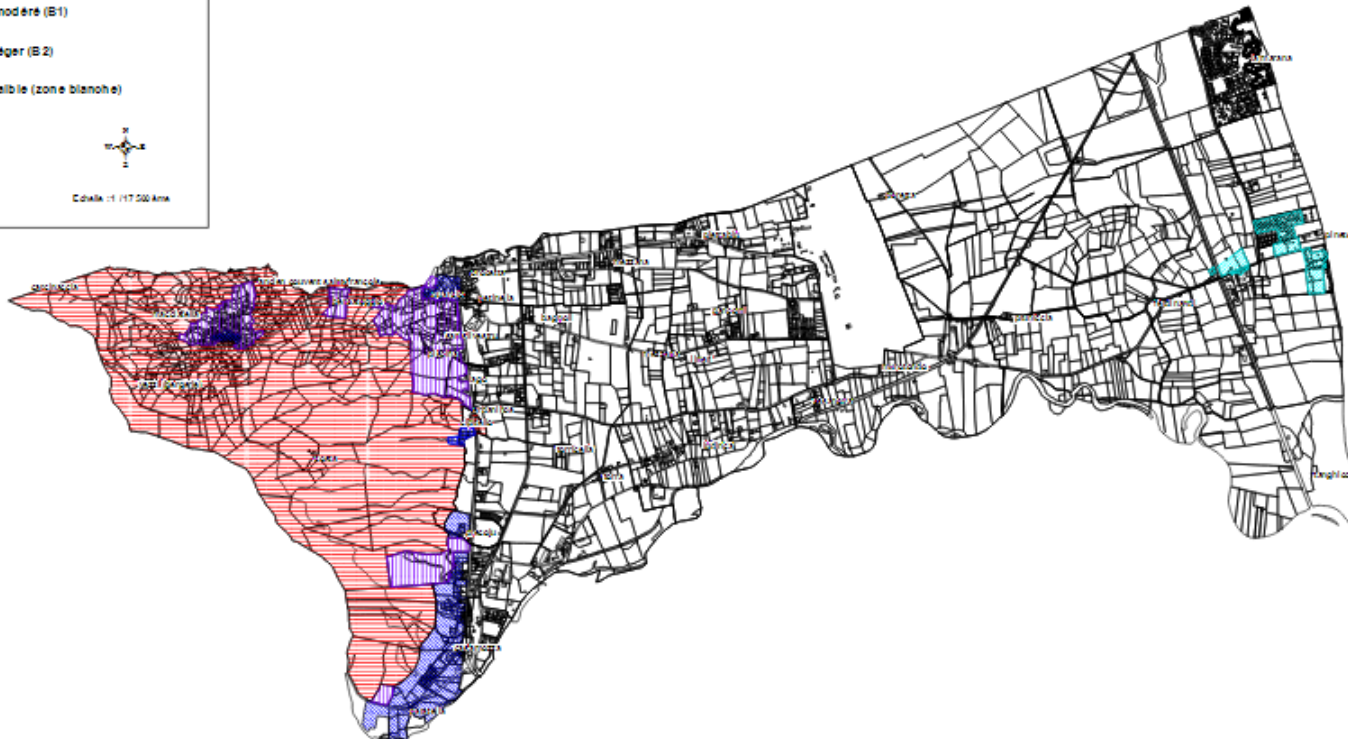
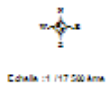
Figure 6 : « Surface des Feux de Forêt sur la commune »



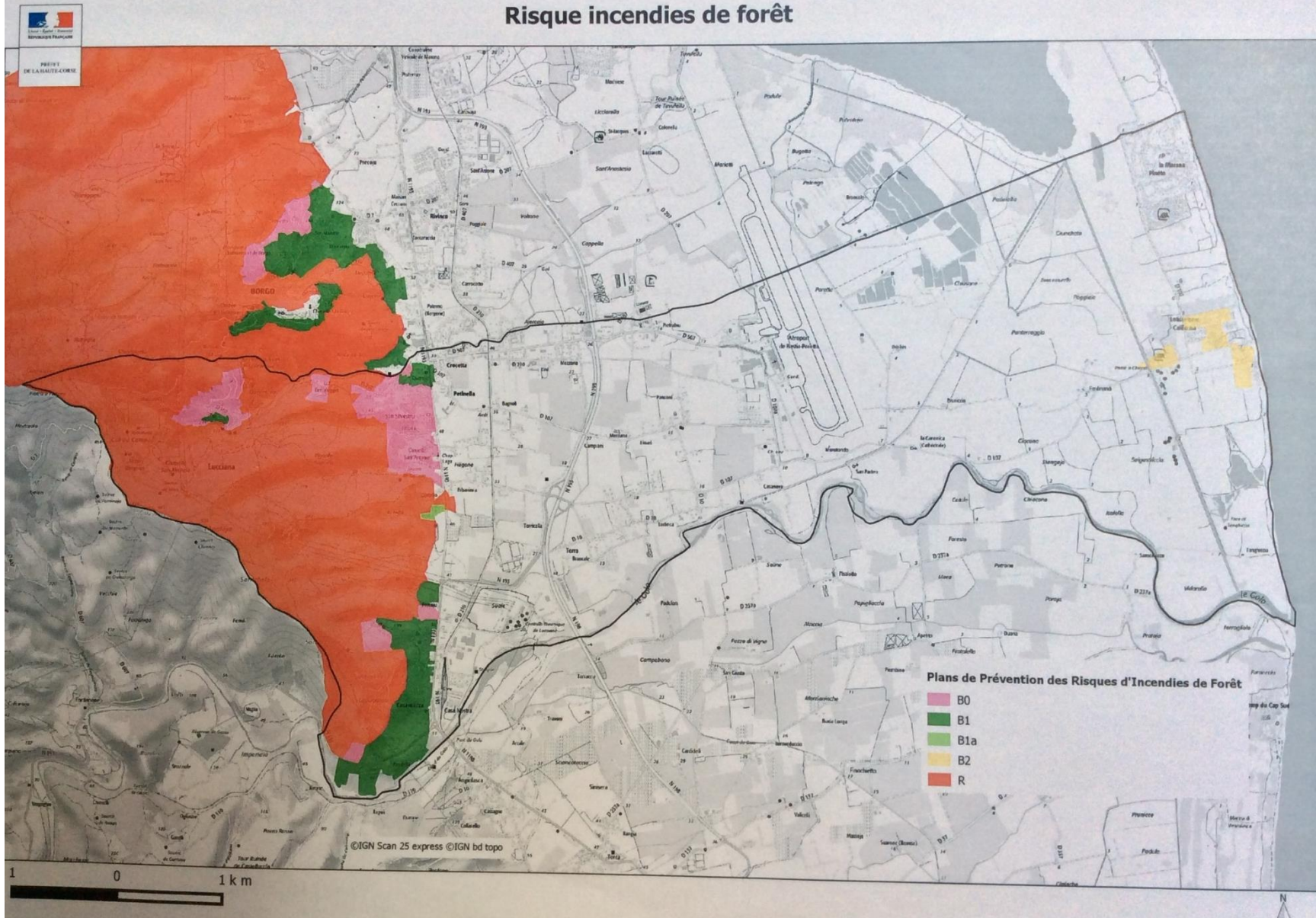
Zonage réglementaire
Plan Général



CADASTRE AN 2005
MISE À JOUR 2014
Source : Foncier Rural



Commune de LUCCIANA Risque incendies de forêt



FICHE CONSEIL

Consigne à respecter

- Débroussailler en fonction de la réglementation en vigueur : arrêté préfectoral relatif au débroussaillage en vigueur AP2013-071-0002_debroussaillage_legal
http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/2013071-0002_AP_Debroussaillage.pdf
- Pas d'écobuage durant la période estivale (1^{er} juillet au 30 septembre). Cette période peut être modifiée en fonction de la météo. <http://www.haute-corse.gouv.fr/emploi-du-feu-a90.html>

Proche du sinistre, dans votre habitation

- Signalez votre présence aux sapeurs-pompiers et donner des précisions sur le débroussaillage autour de votre habitation.
- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les fenêtres afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- **N'évacuer les lieux que sur décision des autorités ou des sapeurs-pompiers.** Ce principe doit cependant tenir compte de circonstances particulières, et notamment de la nature des bâtiments concernés. C'est ainsi que s'agissant de l'habitat léger de loisir, qui n'offre pas la même résistance au feu qu'une construction traditionnelle, l'évacuation pourra être privilégiée. Les décisions en matière d'évacuation, lorsque celle-ci s'avère nécessaire, relève du DOS (Maire ou préfet) qui doit solliciter sur ce point l'avis du COS.

Le sinistre vous surprend, en dehors de votre habitation

- Donner l'alerte
- Évacuer la zone en restant le plus calme possible
- Rechercher un abri ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur, surtout ne vous engagez pas sur une route enfumée, votre véhicule tomberait en panne (air frais indispensable)

Après le sinistre

- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Aider les voisins
- Écouter la radio



RISQUE NEIGE / VERGLAS

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Les risques de neige et verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant ainsi engendrer de graves conséquences pour les personnes et pour les biens. Le village de Lucciana se situe à une altitude de 250 mètres. Ces fortes précipitations ont pour conséquence une forte perturbation de la circulation et un isolement du village. L'isolement du village est un scénario majeur lors d'un épisode neigeux, dans la mesure où il y a deux routes pour accéder au village (par Borgo village ou D107).

Seuils d'alerte

En cas d'un fort risque Neige/verglas sur le département de la haute Corse, Météo France envoie un bulletin vigilance (jaune/orange/rouge) à la Préfecture qui, ensuite, retransmet ce bulletin aux mairies concernées.

Le déclenchement du PCS reste à l'appréciation du maire.

Enjeux sur la commune

Les enjeux sur la commune vont être d'ordres humains et économiques. La neige peut bloquer les principales voies de circulation comme la T20, T205, T11 et la D107. Elle peut isoler les personnes sensibles sur la commune ainsi que le village. Cependant, il ne faut pas oublier que le reste du réseau routier (D107A, D507, D210, D10) est également soumis au risque neige et verglas mais avec de moindre conséquence sur la vie de la commune.

La prévention

Pour minimiser l'impact des chutes de neige et de verglas sur la vie quotidienne, la Collectivité de Corse dispose de moyens de déneigement et de salage. Cependant, le risque zéro n'existe pas et il est toujours possible que l'ampleur de l'événement dépasse les capacités de réaction des services publics. Il convient donc de prendre des précautions au niveau individuel.

FICHE CONSEIL

Conduite à tenir

- Faire attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneiger devant vos domiciles
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Utiliser des équipements spéciaux (chaînes, pneus neiges...)
- Ne pas stationner le long des voies de circulation (déneigeuses)
- Vous informer sur les conditions de circulation (radio, internet...)
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible) RCFM fréquence 101.7, se tenir informé via les réseaux sociaux officiels (facebook Ville de Lucciana, twitter pref2b, sdis2b)
- Contacter PC Neige



Risque tempête

FICHE EVENEMENT

Description du risque

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h, les rafales étant supérieures et dépassant alors les 120 km/h. Les tempêtes « classiques » des régions tempérées surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment entre novembre et février.

La commune de Lucciana est située dans une zone de climat de type méditerranéen côtier. Il se caractérise par des vents généralement faibles, et un fort vent d'Ouest, le Libecciu, mais aussi des précipitations abondantes (739 mm/an en moyenne), sous forme d'orage.

Enjeux sur la commune

Les enjeux sont d'ordres humains et économiques. En effet, ce type d'aléa peut entraîner :

- Interruption des réseaux de fourniture d'énergie et de communication
- Dommages aux structures,
- Accidents de la circulation,
- Chutes d'objets sur la voie publique (tuiles, cheminées, arbres) ou dans les maisons

Seuils d'alerte

Tenir informée la population (appel, sur place). Rappel des consignes de sécurité, suivre Météo France.

FICHE CONSEIL

Conduite à tenir

- Restez chez vous
- Limitez vos déplacements
- Limitez votre vitesse sur route
- Ne vous promenez pas en forêt
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Mettez-vous à l'écoute de RCFM (101.7) se tenir informé via les réseaux sociaux officiels (facebook Ville de Lucciana, twitter pref2b, sdis2b)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



RISQUE CANICULE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Une canicule est une période pendant laquelle la température maximale est très élevée et la température minimale ne s'abaisse pas suffisamment la nuit. Au cours d'une telle période, l'organisme lutte contre la chaleur la journée et ne peut récupérer la nuit. Il s'ensuit une fatigue qui s'accroît au fur et à mesure que la période dure. Pour garder une température interne proche de 37 degrés, le corps transpire. Ce phénomène entraîne une forte dépense en eau qu'il faut veiller à renouveler régulièrement au cours de la journée. Les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies et les très jeunes enfants n'éprouvent pas la sensation de soif et courent donc le danger de se déshydrater gravement.

Les risques liés à la canicule

- Coup de chaleur : le corps n'arrive pas à réguler sa température interne autour de 37 degrés. La personne ressent des maux de tête et une forte fièvre qui peuvent avoir des conséquences graves. Ce phénomène est souvent observé lors d'efforts importants dans un environnement chaud.
- Déshydratation : les cellules manquent d'eau pour assurer leur fonctionnement.

Seuils d'alerte

En cas d'un fort risque Canicule sur le département de la Haute Corse, Météo France envoie un bulletin vigilance (jaune/orange/rouge) à la Préfecture qui, ensuite, retransmet ce bulletin aux mairies concernées.

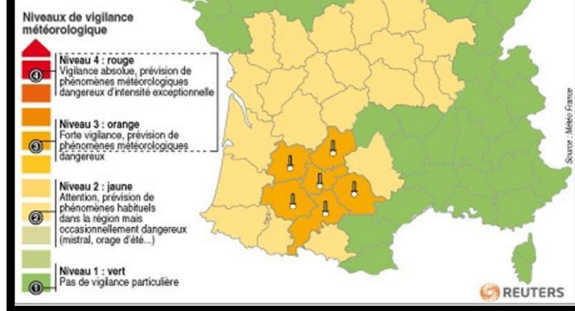
La prévention

Il faut savoir qu'après l'épisode dramatique de 2003, le ministère de la santé a décidé de rédiger un plan national de gestion d'une canicule pour que celui-ci soit décliné dans chaque département. Ce plan est axé sur trois niveaux d'alerte :

- **Niveau 1** : vigilance. Ce niveau est activé du 1er juin au 31 août. Il signifie le début des mesures de veille sanitaire (surveillance des seuils biométéorologiques, de l'évolution du nombre de décès, etc.), la vérification des équipements de lutte contre la canicule dans les établissements de santé (pièces climatisées, etc.) et la mise en place d'actions de communication auprès de la population.
- **Niveau 2** : mises-en garde et actions. En cas de dépassement des seuils biométéorologiques prévus pour 3 jours consécutifs, le préfet peut, de sa propre autorité ou sur proposition du Premier Ministre déclencher le niveau de mise en garde et action. Deux axes sont développés dans ce niveau :
 - Mises-en place d'actions de communication ciblées auprès des personnes vulnérables, des collectivités, et du public en général
 - Mises-en place d'actions dans les structures d'accueil pour les personnes vulnérables ainsi que dans les établissements de soins, renforcement des services d'urgence et de secours à personnes.
- **Niveau 3** : mobilisation maximale. Lorsque les effets de la canicule dépassent le simple cadre sanitaire et intéressent la sécurité et la santé publique (afflux de victimes dans les hôpitaux, saturation des instituts médico-légaux, etc.), le préfet de sa propre autorité ou sur décision du Premier Ministre peut déclencher ce niveau qui peut aller jusqu'à la mobilisation de l'ensemble des moyens publics ou privés.

Exemple de carte de vigilance canicule :

ALERTE ORANGE À LA CANICULE DANS SIX DÉPARTEMENTS



FICHE CONSEIL

Conduite à tenir

- Pendant la journée, fermez volets et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et une tenue légère
- Limitez vos activités physiques
- Donner et prendre régulièrement de vos nouvelles à vos voisins
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin (15) ;



RISQUE INDUSTRIEL

FICHE EVENEMENT

Le PPRT a été approuvé le 28 juin 2016 et s'applique à l'établissement Butagaz. Le PPI de site s'applique aux 3 sites SEVESO et est activé uniquement sur ordre du préfet, et lorsque l'accident dépasse la capacité des exploitants à contenir le sinistre dans leur établissement

Description du risque

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il est lié à l'utilisation, la fabrication et/ou le stockage de matières dangereuses. On recense différents types d'entreprises dites « à risques » :

- Les industries chimiques, qui utilisent et produisent des substances chimiques en grande quantité.
- Les industries pétrochimiques, fabricant des dérivées du pétrole. Cela concerne l'ensemble du domaine d'activité, de la raffinerie aux stations de distributions.
- Les stockages de gaz
- Les sites pyrotechniques de fabrication et de stockage d'explosifs
- Les silos et sites de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou autres produits organiques dégageant des matières inflammables.

Les établissements jugés comme dangereux sont soumis à une réglementation particulière, la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; les plus dangereux sont répertoriés comme établissements dits « Seveso ». La DREAL met à jour régulièrement la liste des installations classées SEVESO dans le département.

Le risque sur la commune

Selon la DREAL, la commune de Lucciana possède trois sites classés SEVESO dont un SEVESO seuil haut (Butagaz) et deux SEVESO seuil bas (DPLC, Centrale thermique EDF).

Elles sont donc soumises à des plans de secours de différents ordres, ayant pour objectif de protéger les travailleurs ou les populations exposées :

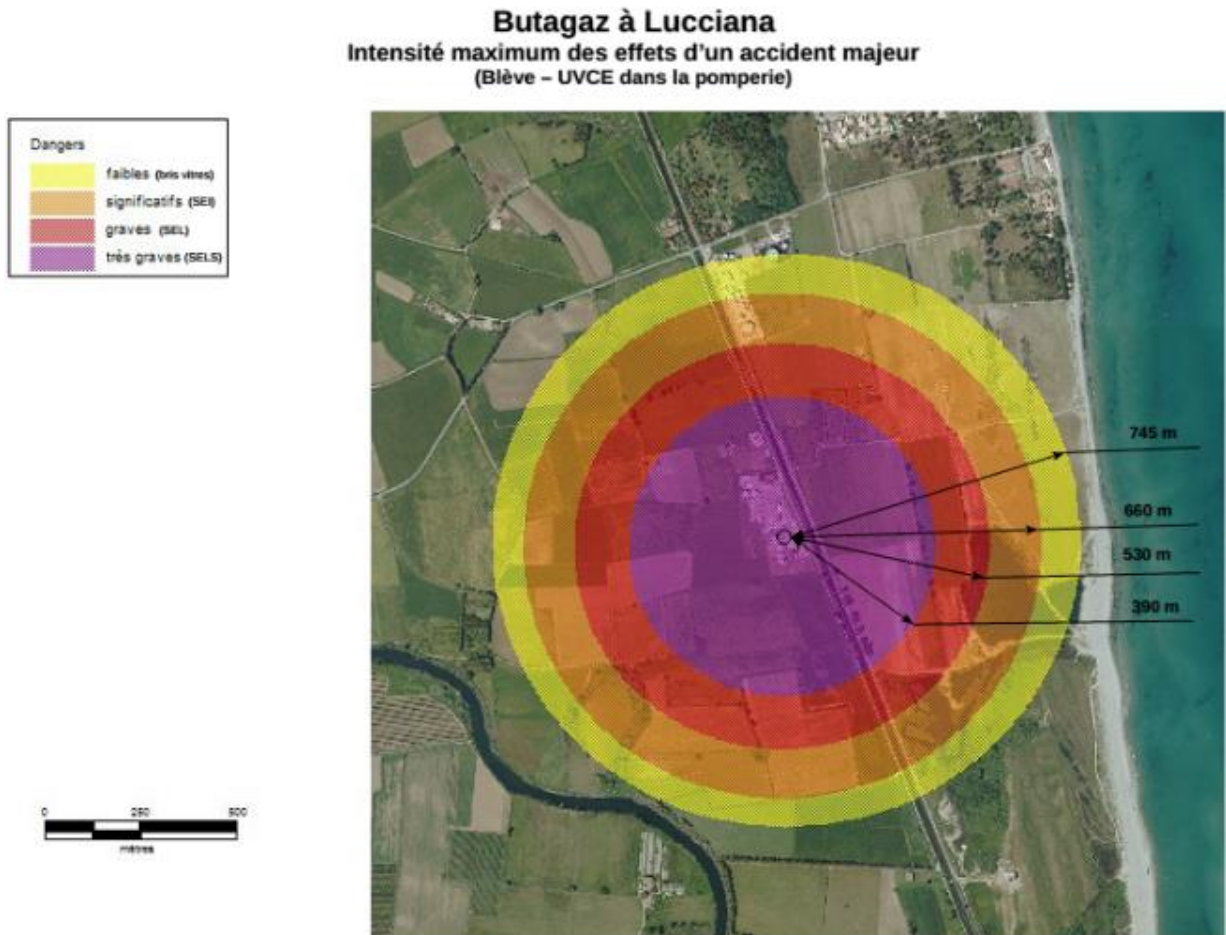
- Plan d'Opération Interne (POI) : Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement (interne à l'établissement).
- Plan Particulier d'Intervention (PPI) : Réponse anticipée pour gérer les conséquences sur la population d'un accident survenant sur un site présentant des risques (externe à l'établissement).

| Entreprise | Activité | Adresse | Risque | Existence d'un PPI |
|------------------------|--|--|--|------------------------------|
| DPLC | Réceptionne, stocke et met à la consommation des hydrocarbures pour le compte d'entrepositaire | Chemin de Pineto, 20290 Lucciana | UCVE Feu de cuvette | PPI non approuvé depuis 2011 |
| BUTAGAZ | Fournisseur d'énergie des gaz de pétrole liquéfiés | Route de Pineto, Chisellino 20290 Lucciana | Jet enflammé Flash - fire / UVCE BLEVE | PPI approuvé depuis 2011 |
| CENTRALE THERMIQUE EDF | Production d'électricité | Centrale EDF, 20290 Lucciana | UCVE Feu de cuvette | PPI non approuvé depuis 2011 |

Tableau 4 : « Liste des sites industriels présent sur la commune de Lucciana »

Scenarii les plus graves établis selon le PPI

1) Site de butagaz



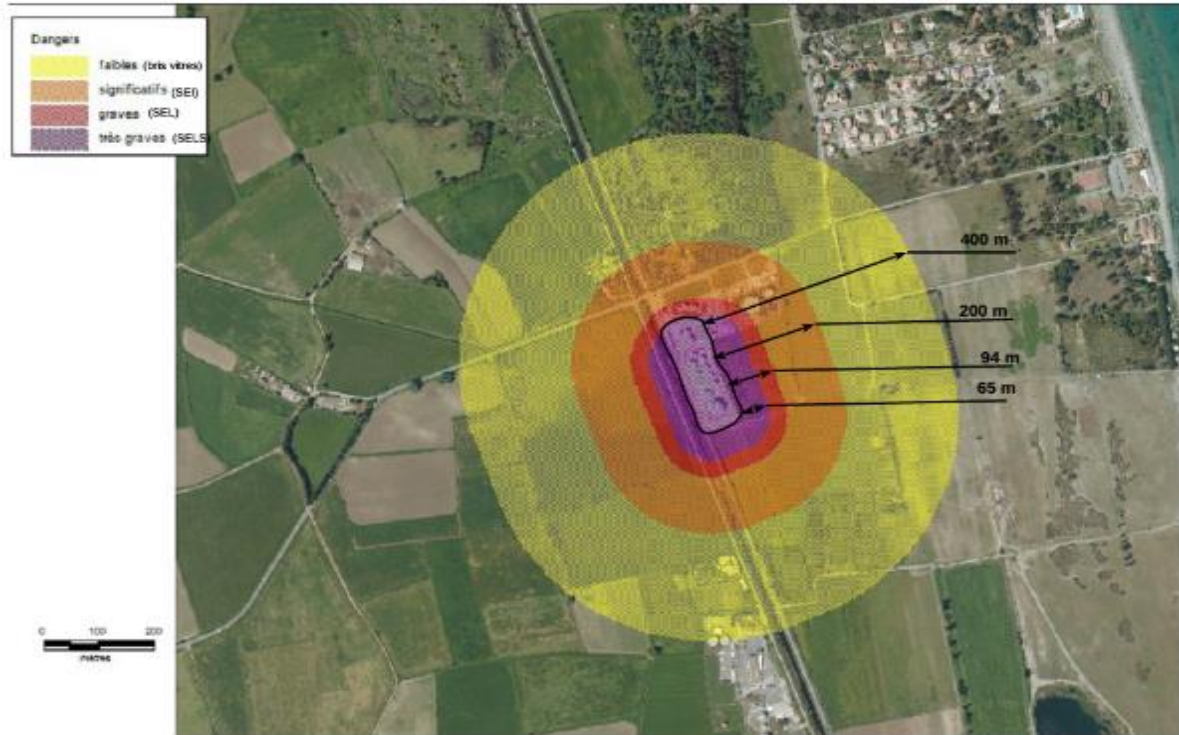
BLEVE : Le BLEVE peut être défini comme une vaporisation violente à caractère explosif formant une boule de feu.

UCVE : L'UCVE peut être défini comme une explosion de gaz à l'air libre.

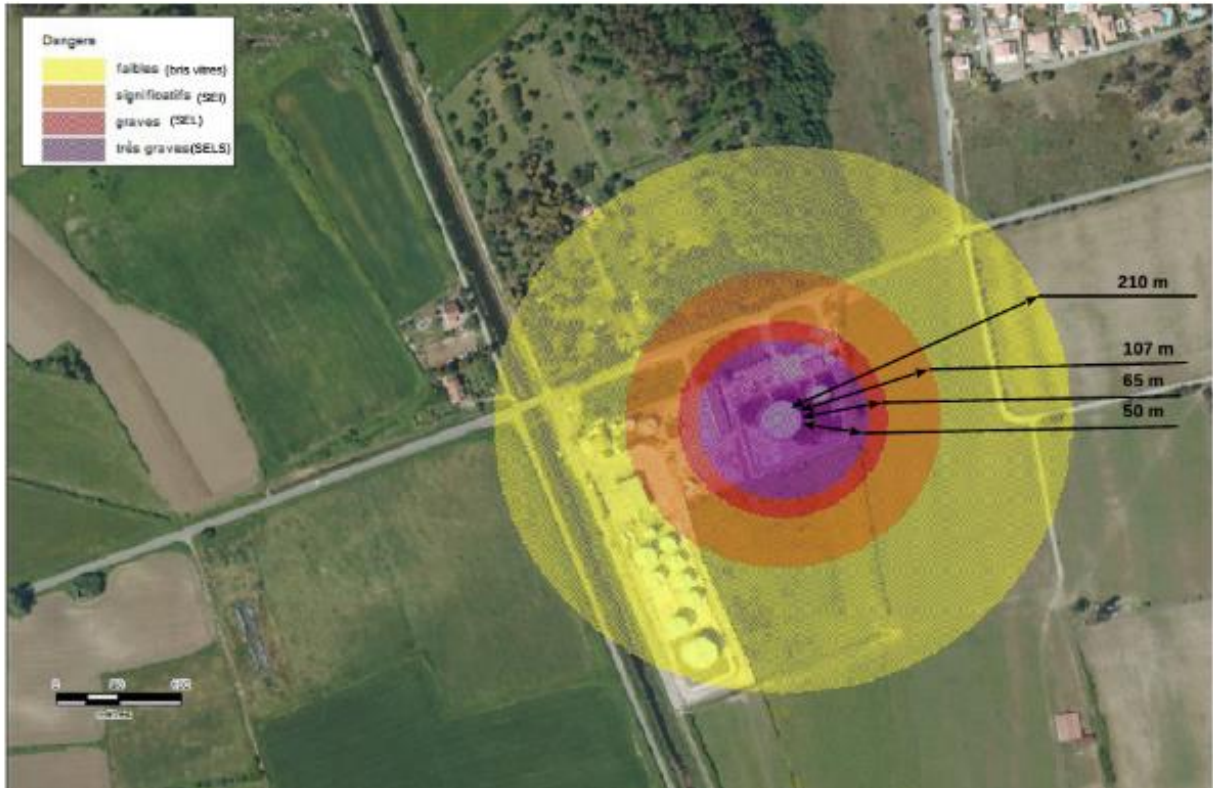
2) Site du DPLC ; UCVE/Flashfire,

DPLC à Lucciana

**Intensité maximum des effets d'un accident majeur
(feu de cuvette)**



EDF à Lucciana
Intensité maximum des effets d'un accident majeur
(explosion sur le bac de 8466 m²)


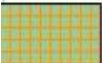




3.1.4. Enveloppes des effets confondus



Figure 10 : « Carte du PPRT de Lucciana »



| | |
|---|---|
|  | Zone d'interdiction stricte, à l'exception de certains projets définis dans le règlement sous conditions (R) |
|  | Zone d'interdiction pour le bâti futur, à l'exception de certains projets définis dans le règlement sous conditions, et renforcement du bâti existant, avec un secteur de délaissement (De) pour l'existant (r) |
|  | Zone d'interdiction pour le bâti futur, à l'exception de certains projets définis dans le règlement sous conditions, et renforcement du bâti existant (B) |
|  | Zone d'autorisation sous réserve de prescriptions pour le bâti futur et pour l'existant (b_x) |

Enjeux sur la commune

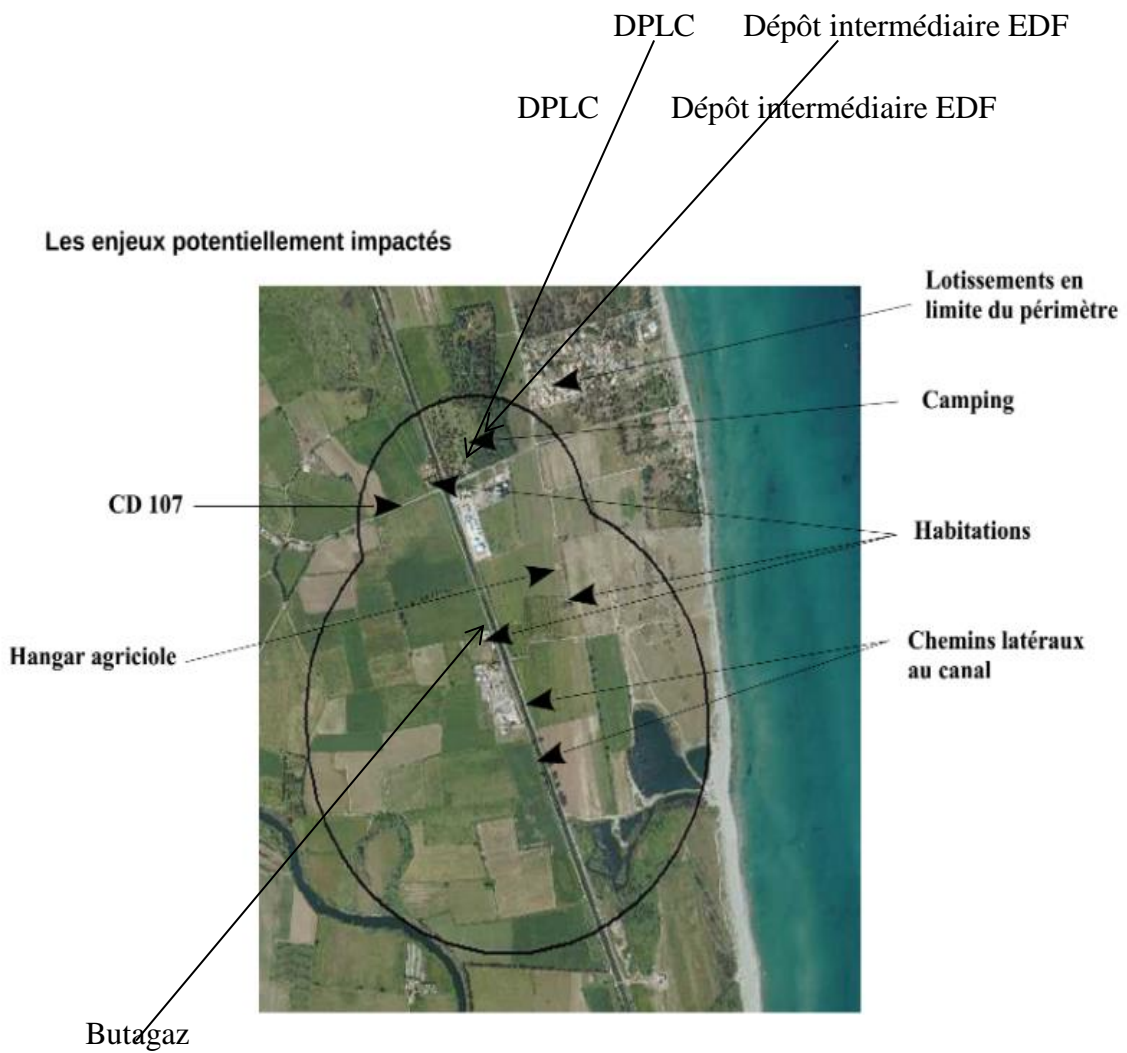
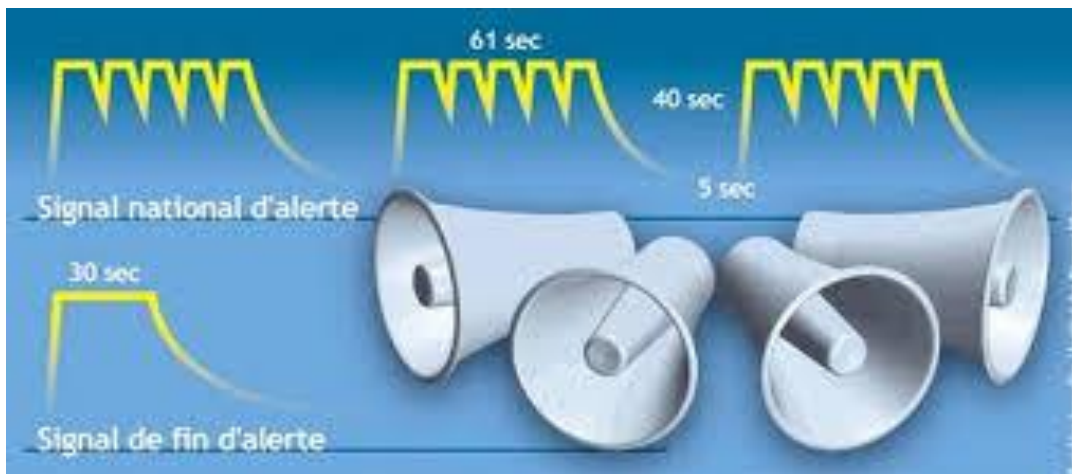


Figure 9 : « Enjeux du DPLC »



Seuils d'alerte

En cas d'événement majeur, BUTAGAZ ou DPLC déclencheront chacun leur sirène, et DPLC déclenchera la sirène pour DPM selon leur convention



Au signal les personnes situées dans la zone devront évacuer

Les personnes situées en limite de zone (Mariana, Marinella, California) devront rester confinées, conformément à la plaquette informative des exploitants

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

- S’informer sur l’existence ou non d’un risque (car chaque citoyen a le devoir de s’informer)
- Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l’installation, nature des risques)
- Bien connaître le signal national d’alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Si vous êtes témoin d’un accident, donner l’alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes
- Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l’abri dans un bâtiment et confinez-vous en fermant et calfeutrant portes, fenêtres et aérations, ou quittez rapidement la zone à pied.
- Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours
- N’allez pas chercher vos enfants à l’école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.
- S’il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.

Après le sinistre

Si vous êtes confiné, dès que les sirènes annoncent la fin d’alerte, aérez le local où vous vous trouviez. L’information sera aussi transmise par les autorités via la radio, réseaux sociaux ou la télévision.



RISQUE LIÉ AUX TRANSPORTS

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Le risque lié aux transports (individuel/collectif) est consécutif d'un accident de circulation routière, ferroviaire, fluviale ou aérienne. Les risques sont différents suivant le mode de transport utilisé :

- Circulation routière : risques de collisions particulièrement dangereux s'ils se produisent dans des tunnels ;
- Circulation ferroviaire : risques de collision entre trains, déraillement ;
- Circulation fluviale : collision entre deux bateaux ou avec une infrastructure (pilier de pont, berge, écluses) ;
- Trafic aérien : chute d'avion, collision entre appareils en vol.

Le risque sur la commune

Les infrastructures de l'aéroport de Bastia Poretta, y compris le pélicandrome, sont entièrement situées sur la commune. Les avions qui traversent la commune augmentent le risque d'une chute ou bien d'un atterrissage brutal.

Conséquences

Les conséquences d'un accident lié aux transports ne seront pas les mêmes suivant le mode de transport utilisé, le lieu de l'accident, l'horaire, etc. Cependant, un accident, même minime, sur un réseau déjà très chargé peut rapidement saturer celui-ci et impacter de nombreuses personnes très dépendantes des différents réseaux de transports.

Enjeux sur la commune

Les enjeux sont d'ordres économiques, environnementaux et humains. En effet, selon le lieu où un crash se produit, ces 3 enjeux sont susceptibles d'être réunis

FICHE CONSEIL

Conduite à tenir

- Donner l'alerte
- Ne pas s'approcher des fenêtres
- Bouchez les arrivées d'air
- Si l'avion prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous :
Eloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètre (si possible dans une direction différente des fumées dégagées) et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Ne fumez pas
- Ne téléphoner pas, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ecoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités
- En cas d'irritation des yeux ou de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Si l'ordre d'évacuation est lancé :
Munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et de l'argent
Coupez le gaz et l'électricité. Fermez à clé les portes extérieures. Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement.



RISQUE LIE AU TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses tels que des produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), soit par lien fixe (gazoduc, pipeline).

Les principales manifestations sont :

- L'incendie à la suite d'un choc avec étincelles, par le mélange de produits avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Le risque sur la commune

Les multiples transports industriels liés à certaines activités sur le territoire (DPLC, Butagaz, centrale thermique EDF et l'aéroport) ainsi que les besoins quotidiens de la population engendrent la présence de l'ensemble des typologies de Transport de Matières Dangereuses (TMD) sur la commune. Les principaux dangers sont semblables à ceux que l'on retrouve dans le risque industriel, les brûlures liées à un incendie, la surpression liée à une explosion et la diffusion d'un nuage toxique.

Le transport d'hydrocarbures sur la D107 en provenance du dépôt pétrolier de Haute-Corse, ainsi que sur la T20, RT205, T11 constitue l'essentiel des matières dangereuses transitant par Lucciana. De nombreux camion-citerne viennent s'alimenter au dépôt pétrolier pour être ensuite transporté vers des particulier, station-service, centrale thermique EDF ou bien l'aéroport.

De nombreuses zones ou lieux habités sont susceptibles d'être touchés en cas de risque TMD.

Les zones principales sont :

- Camping l'Esperanza
- Route de la Canonica
- Cathédrale la Canonica (Evacuation en cas de visite touristique)
- Zone d'habitation secteur Poretta
- La T20, RT205 et T11

Prévoir une déviation de la circulation sur l'une de ces routes, en cas de risque TMD.

Enjeux sur la commune

Les TMD étant présents sur l'ensemble du territoire, les matières transportées étant de diverses natures, il est difficile de cibler précisément les enjeux. D'une manière générale, les enjeux liés aux transports de matières dangereuses sont :

- Humains avec des conséquences allant de blessures légères au décès, effet toxique par inhalation
- Économiques puisqu'en cas d'explosion ou d'incendie, les habitations, les entreprises, le patrimoine immobilier communal, les établissements publics, les réseaux (de circulation, d'eau potable, d'assainissement, téléphonique, d'électricité...) peuvent être touchés par ces types de risques
- Environnementaux liés à la pollution de l'eau, de l'air et des sols.

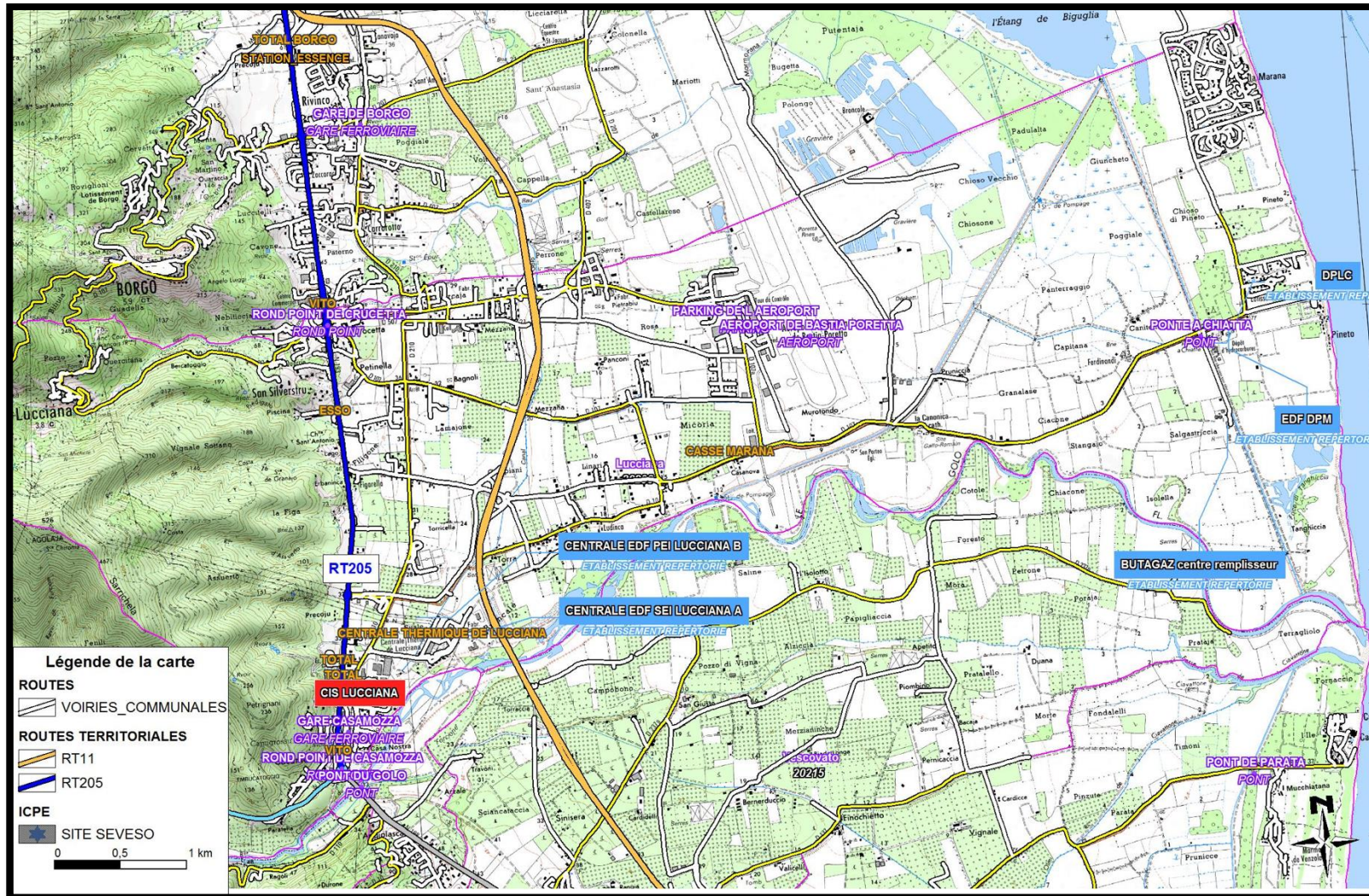


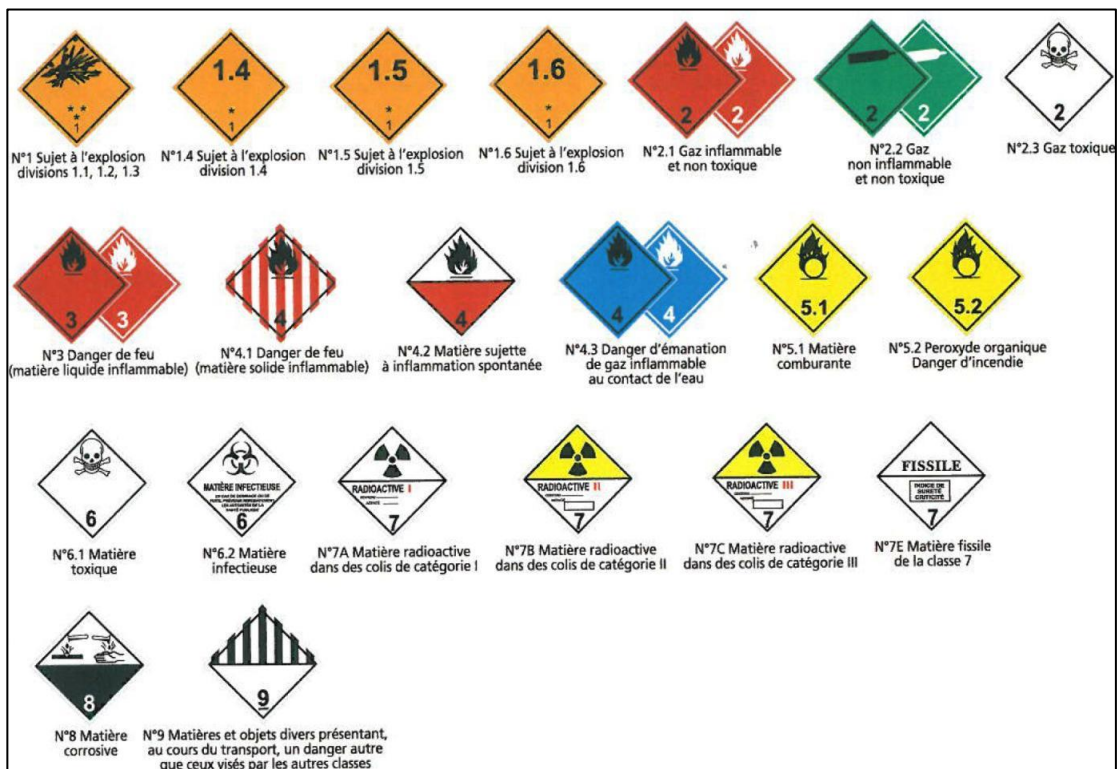
Figure 12 : « Carte du risque TMD sur la commune de Lucciana »

La prévention

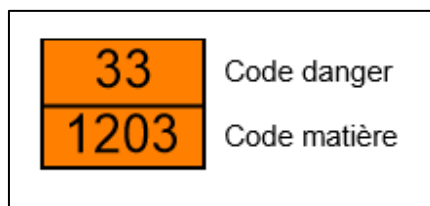
Le Transport de Matières Dangereuses est assujéti aux réglementations internationales du transport de matières dangereuses par route (ADR). Les véhicules doivent respecter des règles spécifiques de construction et font l'objet de contrôles périodiques complémentaires.

La réglementation impose également un étiquetage et une signalisation des véhicules transportant les matières dangereuses :

- Des plaques étiquettes de danger (losanges) signalent par pictogramme les dangers des produits transportés



- Des panneaux orange rectangulaires signalent le danger et la nature des produits transportés (le double chiffre accentue le risque)



FICHE CONSEIL

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité
- Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112), en les informant des conditions météorologiques sur la zone.

Dans le message d'alerte, préciser si possible

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- La présence ou non de victimes.
- La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- Le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident et éviter la zone du nuage toxique (sens inverse du vent)
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après – je fais le point

Attendre la fin de l'alerte diffusée par la radio pour réutiliser le réseau routier.



RISQUE LIE AU TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSE PAR CANALISATION

FICHE EVENEMENT

Le risque sur la commune

Les risques Transports de matières dangereuses (TMD) par canalisation est identique aux autres risques Transports de matières dangereuses (TMD) par route, par voie navigable, par voie ferrée, ce sont les mêmes dangers. L'origine d'un accident sur une canalisation peut être due à une défaillance de la canalisation ou des éléments annexes (vannes, pompes, ...) ou une rupture ou une usure due à un événement externe (travaux, collision, séismes, ...). Les canalisations sont utilisées pour transporter sur de longues distances, des hydrocarbures, des gaz combustibles et parfois des produits chimiques.

La commune de Lucciana est traversée par différentes canalisations :

- Hydrocarbures :
 - Sea-Line et Pipeline reliant les bouées C.B.M au site DPLC ;
 - Oléoduc reliant le DPLC à la centrale thermique EDF.
- Gaz :
 - Gazoduc : reliant le site Butagaz au DPLC

Enjeux sur la commune

Les enjeux vont être les mêmes que pour un risque TMD normal, à savoir :

- Humains avec des conséquences allant de blessures légères au décès, effet toxique par inhalation,
- Économiques puisqu'en cas d'explosion ou d'incendie, les habitations, les entreprises, le patrimoine immobilier communal, les établissements publics, les réseaux (de circulation, d'eau potable, d'assainissement, téléphonique, d'électricité...) peuvent être touchés par ces types de risques,
- Environnementaux liés à la pollution de l'eau, de l'air et des sols.

La prévention

Pour limiter les accidents, les canalisations sont repérées extérieurement par des bornes de signalisation affichant la nature de la canalisation, le positionnement de la conduite en rapport à la borne ainsi que le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise exploitante.

Ces bornes de signalisations ont été positionnées sur le tracé oléoduc menant du DPLC jusqu'à la centrale thermique EDF.



Figure 13 : « Bornes de signalisation du risque canalisation »

Le Sea-line et Pipeline :

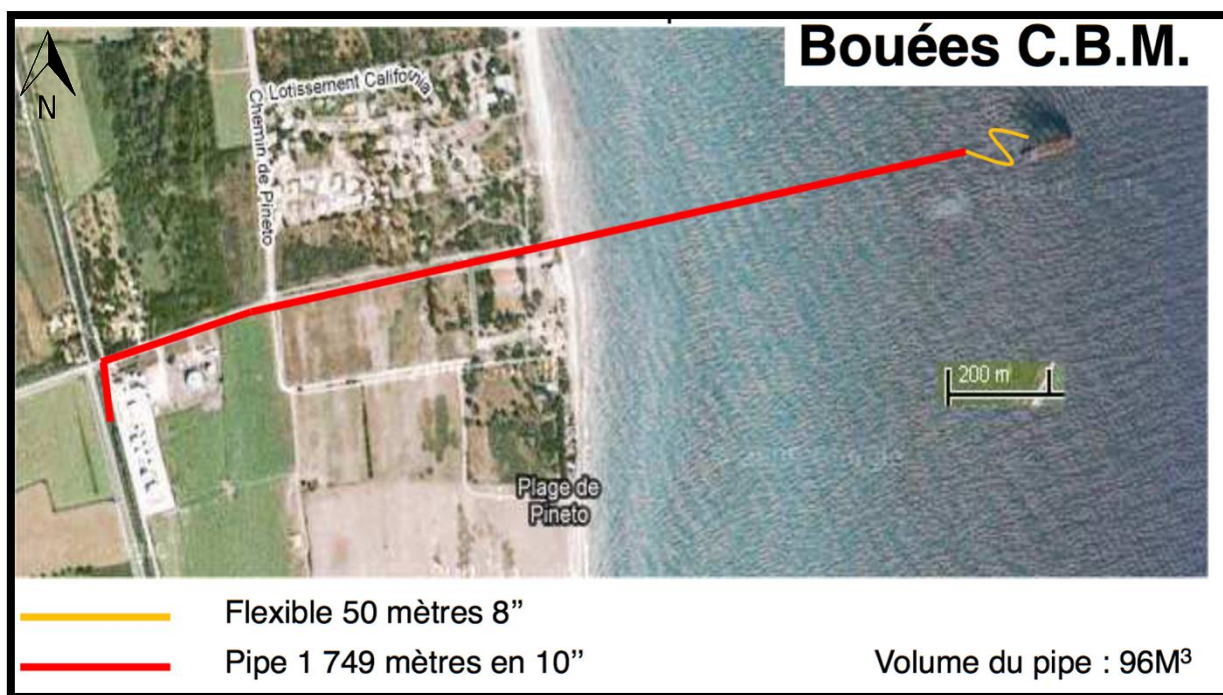


Figure 14 : « Carte du tracé Sea-line et Pipeline »

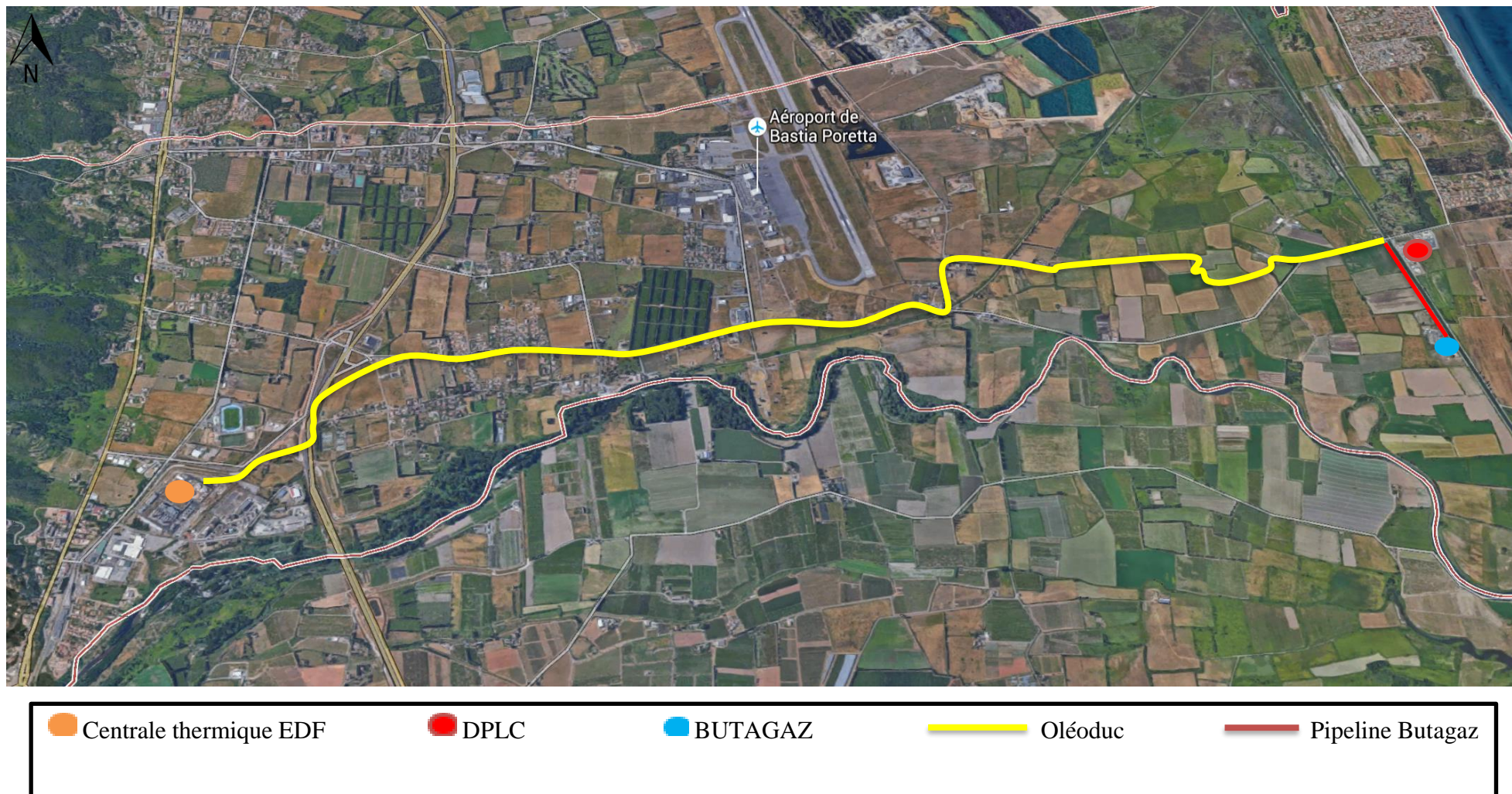


Figure 15 : « Carte du tracé Oléoduc et Pipeline »

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

Renseignez-vous sur la présence ou non d’un oléoduc à proximité de votre habitation

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112), en les informant des conditions météorologiques sur la zone.

Dans le message d'alerte, préciser si possible

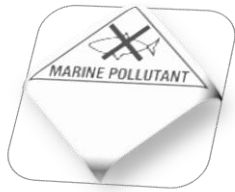
- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- La présence ou non de victimes.
- La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- Le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident et éviter la zone du nuage toxique (sens inverse du vent)
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après – je fais le point

Attendre la fin de l'alerte diffusée par la radio pour réutiliser le réseau routier.



RISQUE DE POLLUTION MARINE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Une pollution maritime est l'introduction directe ou indirecte de déchets, substances ou d'énergies dans le milieu naturel marin. Cette pollution entraîne des effets nuisibles pour les espèces vivantes et les écosystèmes marins. On distingue deux types de pollutions, celle générée par les substances chimiques (hydrocarbures, huile moteur...) et celle produite par les déchets aquatiques (déchets flottants, industriels, naturels...).

Le risque sur la commune

Le département de la Haute-Corse possède un linéaire de côtes de plus de 380 km répartis sur 65 communes. Le trafic maritime sur le Canal de Corse est de l'ordre de 20 000 navires transportant environ 31,5 millions de tonnes de matières polluantes et dangereuses. Le département est, par conséquent, particulièrement exposé aux risques de pollutions marines.

Pour Lucciana, la présence du dépôt pétrolier accroît ce risque de pollution marine par la présence constante de pétrolier au large venant approvisionner le site de stockage, représentant 19 100 m³.

L'ensemble de ces facteurs est une source potentielle de pollution marine pour le littoral en raison de la menace de déballastage ou d'événements plus rares tels que les collisions, les naufrages ou les explosions.

| TYPE DE MATIERE TRANSPORTEE | RISQUES ASSOCIES | SCENARIOS POSSIBLES |
|--|--|--|
| HYDROCARBURES | Explosion, Noyade, Pollution du milieu marin et du littoral, Risques sanitaires | Avarie, Echouement, Abordage, Incendie ou Naufrage |
| EXPLOSIFS | Explosion, Noyade, Pollution atmosphérique | |
| GAZ OU MATIERES INFLAMABLES | | |
| MATIERES TOXIQUES OU CORROSIVES | Explosion, Noyade, Contamination du milieu marin et atmosphérique, Risques sanitaires graves | |
| MATIERES INFECTUEUSES | | |
| MATIERES RADIOACTIVES | | |
| DIVERS (MINERAIS, CHARBON...) | Explosion, Noyade, Pollution du milieu marin | |

Sources : Préfecture Maritime

Tableau 5 : « Scénario possible concernant le risque pollution maritime »

Enjeux sur la commune

Les enjeux environnementaux

La faune et la flore des milieux marins ou de la frange littorale sont très sensibles à tous types de pollution. Les écosystèmes aquatiques dépendent fortement de la qualité des eaux et leur vulnérabilité est importante car les dommages causés sont souvent irréversibles. La pollution des eaux est une source de risques et de vulnérabilité pour la population résidente et présente sur le littoral.

Les enjeux humains

Les enjeux peuvent aussi être humains, la pollution des eaux peut nuire aux baigneurs qui profitent des loisirs nautiques mais aussi aux pêcheurs occasionnels lorsque la pollution a déjà contaminé les produits marins.

Les enjeux économiques

La commune de Lucciana et ses alentours comptent une population vivant des activités touristiques (paillotes, campings, ...). Un événement de pollution marine peut anéantir un secteur d'activité pendant des mois. Les activités sur le littoral étant nombreuses, un événement de pollution rendrait vulnérable les personnes les exerçant.

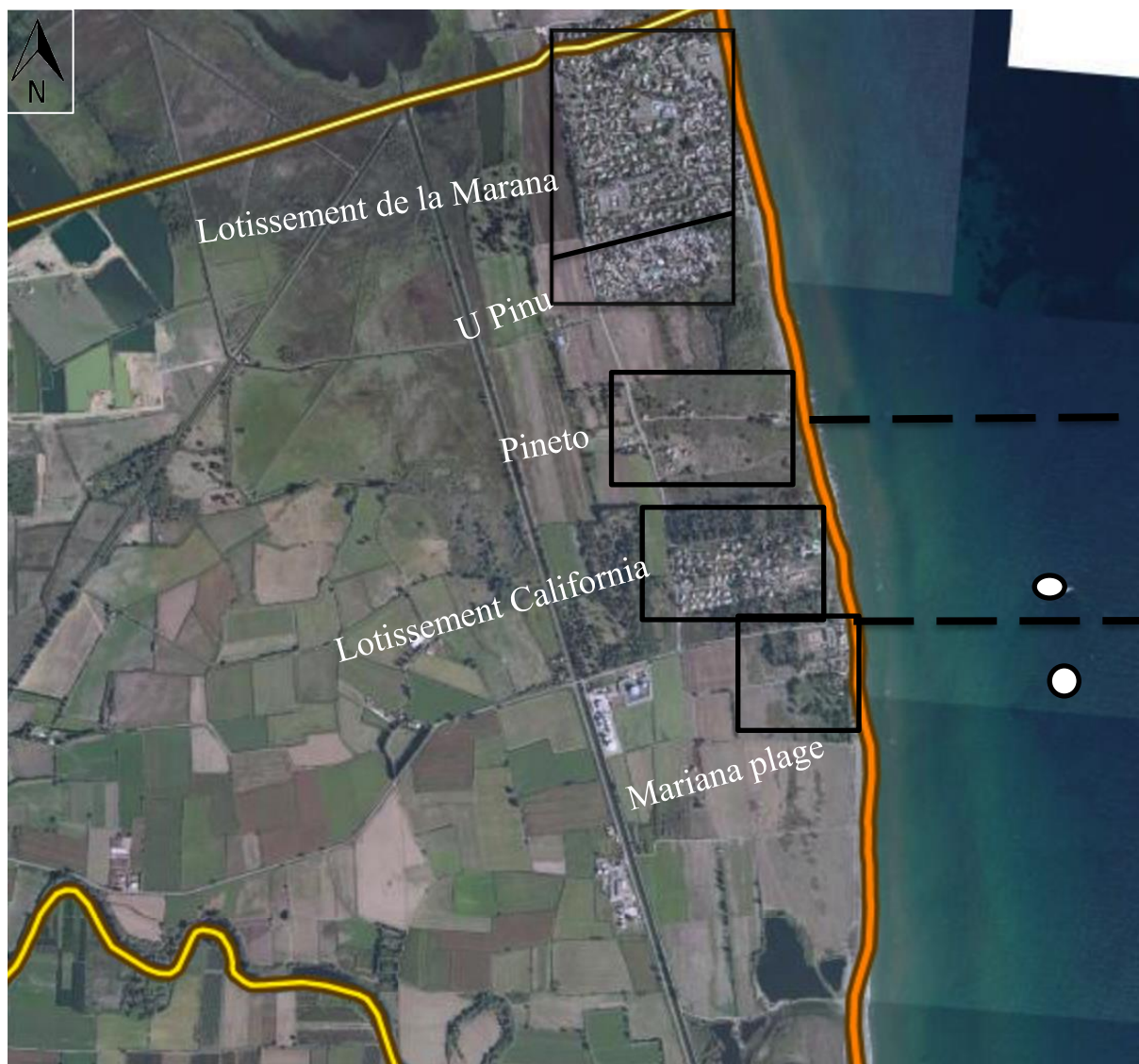


Figure 16 : « Enjeux du risque pollution marine »

Recommandations

La commune se doit d'être équipée en matériel indispensable pour une réaction immédiate sur le terrain. Ainsi, des équipements tels que des combinaisons de protection, des bottes antidérapantes, des gants résistants aux hydrocarbures ... devront faire l'objet d'un stock permanent dans nos locaux pour les agents communaux et autres moyens humains devant être sollicités si un incident devait malheureusement toucher nos plages. De plus, la commune devra investir dans du matériel technique tel que des absorbants, des récupérateurs hydrocarbure ou du matériel de protection...

FICHE CONSEIL

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Ne pas s'exposer au polluant
- S'abstenir de toute activité maritime (Pêche, nage, ...)
- Signalez les zones sinistrées
- Renseignez-vous auprès de la mairie et des services publics
- Ecoutez la radio locale

Après – je fais le point

- Attendre les consignes des autorités avant d'occuper un site pollué
- Si l'autorisation en est donnée ; participez aux opérations de dépollution



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant une vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et la production d'énergie électrique. Le risque de rupture est très difficilement prévisible mais heureusement reste très faible. En effet la rupture vient généralement d'une dégradation plus ou moins rapide de l'ouvrage. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très dévastatrice et destructrice, dont les caractéristiques sont une grande hauteur d'eau et une vitesse de propagation importante.

Le risque sur la commune

Toutes les habitations à proximité du Golo de Casamozza à l'embouchure sont soumises à ce risque car en amont du fleuve du Golo se trouve le barrage de Calaccucia. Hors si une anomalie survient sur ce dernier avec un déversement d'eau important dans la vallée, les conséquences sur les hommes et les biens seront désastreuses. Dans ces cas-là, les habitations concernées devront être évacuées en 35min.

Enjeux sur la commune

➤ Les enjeux humains :

Les risques induits par ce risque sont principalement les personnes blessées, emportées, isolées.

➤ Les enjeux économiques :

Ces phénomènes engendrent également des destructions, détériorations et dommages aux biens mobiliers et immobiliers, aux ouvrages (routes et rues ...), paralysie des services publics (et notamment des services de secours). Par sa violence, la vague peut provoquer des dégâts aux bâtiments les plus proches du front de mer.

Seuils d'alerte

- Sirène
- Alerte SMS
- Patrouille municipale ou service de secours (sapeurs-pompiers de Lucciana sur site en 3mn)
- Une balise Vigi crues est installée au pont de Barchetta (Volpajola) qui permet de faire une mesure du Golo en temps réel.

Le PPI du barrage de Calacuccia est en cour de finalisation

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la " zone du quart d'heure " : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 min, avec des émissions de 2 s séparées d'interruptions de 3 s
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation (voir le PPI)

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas

Après – je fais le point

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible



RISQUE SANITAIRE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Le risque sanitaire est une maladie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades. On peut identifier plusieurs types de risque sanitaire :

- La grippe aviaire
- La grippe A de type H1N1
- La méningite
- Dengue/Chikungunya

Sur la commune de Lucciana, le risque sanitaire est principalement identifié au niveau des lieux publics et notamment des écoles, tout comme les campings. Néanmoins, le fait que des cas de maladie soient déclarés chez l'habitant est à prendre en compte.

Prévention du risque

GRIPPE AVIAIRE

Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Sinon appeler la Préfecture de Haute Corse (tél : 04 95 34 50 00).

Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine). La collecte est assurée par :

- La FDC (tél : 04 95 32 25 99)
- L'ONCFS (tél : 04 95 47 85 45)
- La DDCSPP (tél : 04 95 58 50 50)

Consignes d'hygiène :

- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts.
- Se laver souvent les mains à l'eau et au savon ou avec des lingettes désinfectantes.
- Consommer uniquement des aliments bien-cuits

GRIPPE A

Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.

Consignes d'hygiène :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

MENINGITE

La méningite aiguë est caractérisée par un début brutal, maux de tête intenses, fièvre, nausées, vomissements, photophobie et raideur de la nuque. Il peut s'y ajouter des signes neurologiques, tels que prostration, délire, coma et/ou convulsions.

La méningite, potentiellement fatale, et doit toujours être considérées comme une urgence médicale. L'isolement des malades n'est pas nécessaire (contagiosité modérée).

Conduite à tenir :

- Contacter le 15 et suivre les conseils du médecin.
- Faire la liste de toutes les personnes ayant été en contact avec le(s) malade(s).

DENGUE, CHIKUNGUNYA

Le chikungunya est une maladie virale transmise à l'homme par des moustiques infectés. Elle provoque de la fièvre et des arthralgies (douleurs articulaires) sévères. Les autres symptômes sont myalgies, céphalées, nausée, fatigue et éruption.

De manière générale, la prévention repose surtout sur la protection contre les moustiques et l'élimination des gîtes larvaires.

En cas de doute contacter le 15 pour avoir un avis médical et suivre les consignes du médecin.



RISQUE LIE A UNE ATTEINTE AU RESEAU D'EAU POTABLE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Un réseau d'alimentation en eau potable constitue un élément déterminant pour le fonctionnement d'une société moderne organisée. Les principaux risques pesant sur le réseau d'eau potable sur la commune sont des risques :

- D'interruption de la distribution en eau qui peuvent être due à une baisse importante de la quantité d'eau disponible ou d'une dégradation de la qualité de l'eau
- De pollution accidentelle (contamination bactérienne, déversement de produits toxiques ou d'effluents radioactifs)
- D'acte de malveillance
- De conditions climatiques exceptionnelles (canicule, crue, sécheresse).

Le risque sur la commune

Le SIVOM de la Marana alimente notamment les communes de Biguglia, Borgo, Lucciana, à partir de deux champs captant :

- Suarriccie - nappe alluviale du Bevinco, à proximité des champs captant de la Communauté de Bastia
- Casanova - nappe alluviale du Golo.

Enjeux sur la commune

L'ensemble du réseau d'eau potable, représente un enjeu pour la commune. Les enjeux sont principalement humains et environnementaux :

- Maladies pouvant être graves chez l'homme, toutes les catégories de population sont concernées
- Intoxication de la faune et de la flore aquatique au contact des substances chimiques

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

Si vous buvez l'eau du robinet, prévoyez quelques bouteilles d'eau potable en cas d'une atteinte au réseau d'eau potable et pensez à faire une rotation des stocks lorsque la date limite de conservation approche.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Respectez les consignes données par les pouvoirs publics.
- Respectez les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteille afin de ne pas s'exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

Après – je fais le point

A la suite d'une interdiction, ne consommez l'eau du robinet qu'après accord des autorités compétentes.



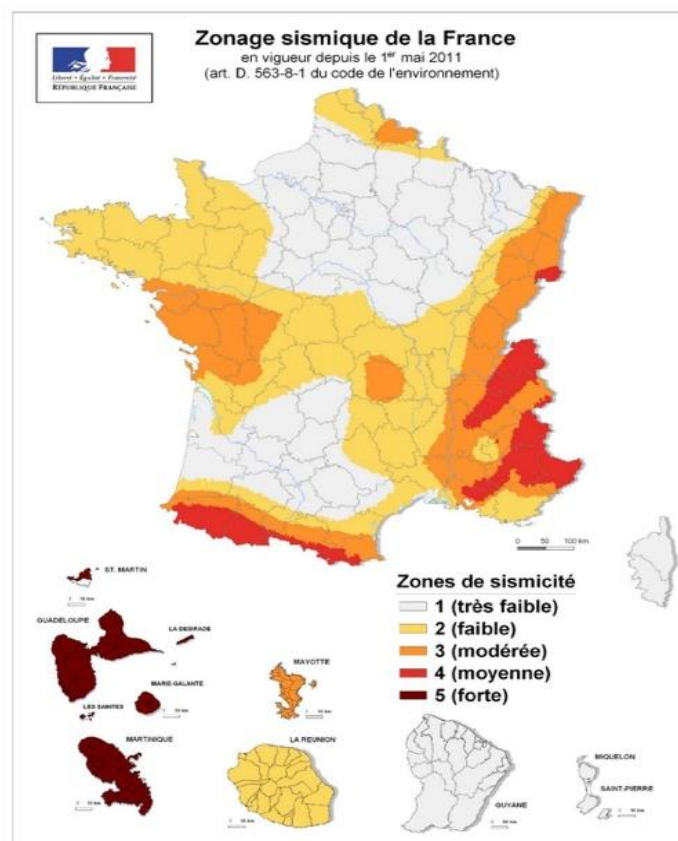
RISQUE SISMIQUE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Le zonage sismique en France présente 5 zones. La Corse dans son ensemble est classée sur le plan du risque sismique, en zone 1 de sismicité.



Le risque sur la commune

Sur la commune comme dans tout le reste de la Corse, le risque sismique est très faible, d'où le fait qu'aucune zone réglementaire n'est prescrite en Corse. Néanmoins, il est important de le prendre en compte.

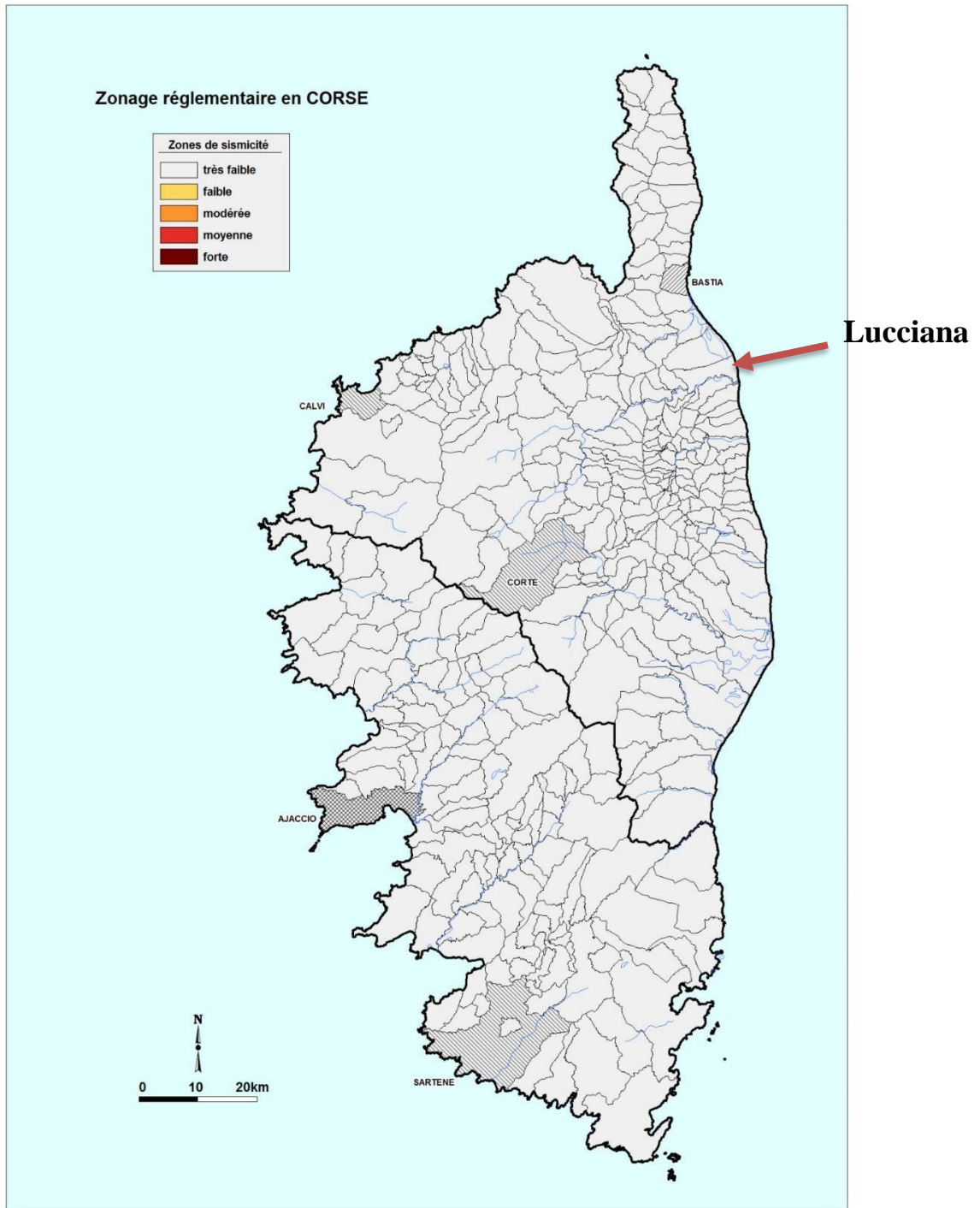


Figure 17 : « Carte du risque sismique en Corse »

FICHE CONSEIL

Avant – Je m’informe et je me prépare

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation.
- Repérer les points de coupure du gaz, d’eau, de l’électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer le regroupement familial.

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

Rester où l’on est :

- À l’intérieur : se mettre près d’un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s’éloigner des fenêtres.
- À l’extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s’effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- En voiture : s’arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses -Se protéger la tête avec les bras. -Ne pas allumer de flamme.

Après – je fais le point

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s’effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments, ...).
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l’eau, l’électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S’éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d’éventuels tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d’autres secousses



RISQUE AMIANTE

FICHE EVENEMENT

Description du risque

La Corse a la particularité de compter sur son territoire de nombreux affleurements de roches pouvant contenir de l'amiante. Soumises à l'érosion naturelle et aux activités humaines, ces roches sont susceptibles d'émettre des fibres d'amiante dans l'air.

Le risque sanitaire est indubitable lorsque l'amiante est présent et mobilisable dans l'air. Cela tient au caractère cancérigène des fibres d'amiante, lequel ne possède pas de seuil d'exposition en deçà duquel il s'annulerait.

Le risque sur la commune

Lucciana ne possède pas de minerait d'amiante, mais un large minerait d'amiante situé sur la partie Nord-Ouest (commune Borgo) lèche la commune de Lucciana. Ce qui implique la présence d'enjeux humains, surtout lors de travaux ou de construction.

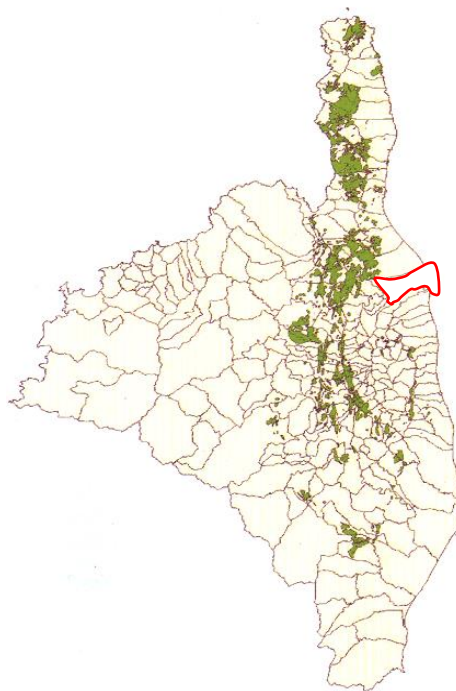


Figure 18 : « Carte du risque amiante en Corse »



Risque mouvement de terrain

FICHE EVENEMENT

Description du risque

Les mouvements de terrain sont des phénomènes géologiques qui se traduisent par la descente d'une masse de terre sur une pente. Les glissements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements de terre (sol ou/et sous-sol) plus ou moins brutaux d'origine naturelle ou humaine. Après la mise en mouvement, la masse conserve de façon globale sa physionomie ainsi que sa consistance. Elle est facilement reconnaissable. Le volume de la masse déplacée peut varier de quelques mètres cubes à plusieurs milliers de mètres cubes. Le déplacement peut être lent (déplacement de quelque mm par an) ou rapide (une centaine de mètres sur une journée...).

Le risque sur la commune

La Corse, en général, a une géologie très favorable aux mouvements de terrain, ce qui est d'autant plus aggravé par l'action de l'eau. On retrouve en Corse trois types d'instabilités. Par ordre de fréquence la Corse est donc soumise à des chutes de blocs, des glissements de terrain et des coulées.

Concernant la commune de Lucciana, il y a eu deux glissements de terrain :

- Sur la D107 (juste en dessous du village de Lucciana)
- A l'entrée de la D107 (après le rond-point Crucetta)

Figure 19 : « Carte du risque mouvement de terrain »



Glissement de terrain



Zone à risque (glissement de terrain)

Menace sur la commune

- Des pertes humaines (selon la saison, route du village : zone à forte fréquentation touristique mais aussi habitation construite sur des zones géologiquement sensibles)
- Déplacement de population (surtout route du village, et probabilité d'habitations endommagées)
- Destruction de bien et structure (habitation ...)
- Perturbation des réseaux de transports et donc difficulté d'accès à certaines zones (éboulement sur route, chemin de fer...)
- Nuisances pour l'environnement.

FICHE CONSEIL

Avant – Je m'informe et je me prépare

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

En cas d'effondrement du sol

- Evacuer les bâtiments sans utiliser les ascenseurs.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Rejoindre les points de regroupements désignés par l'autorité.

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres

- Évacuer au plus vite latéralement.
- S'éloigner du point d'effondrement.
- Ne pas revenir sur vos pas.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

Après – je fais le point

- Fermer le gaz et l'électricité.
- Informer les autorités.
- Évaluer les dommages et se renseigner auprès de son assureur.